

**724<sup>ème</sup> Séance**

Séance Publique  
du vendredi 14 octobre 2011

# DÉBATS

DU

# CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO  
DU 25 MAI 2012 (N° 8.070)

---

---

## Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

---

---

### SOMMAIRE

---

I. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2011 :

- 1) Poursuite et fin de l'examen du projet de Budget Rectificatif 2011 (p. 7.208).
  - Sect. 4 – Dépenses communes aux sections 1, 2, 3 (p. 7.212).
  - Sect. 5 – Services publics (p. 7.215).
  - Sect. 6 – Interventions publiques (p. 7.223).
  - Sect. 7 – Budget d'Equipement et d'investissements (p. 7.228).
  - Comptes Spéciaux du Trésor (p. 7.243).
- 2) Explications de vote (p. 7.244).
- 3) Loi de Finances (p. 7.257).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ANNEE 2011**

—  
**Séance publique  
du vendredi 14 octobre 2011**  
—

*Sont présents* : M. Jean-François ROBILLON, Président du Conseil National ; M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

—  
*Sont absents excusés* : M. Fabrice NOTARI, Vice-Président ; M. Guillaume ROSE, Conseiller National.  
—

*Assistent à la séance* : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Marco PICCININI Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat, Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.

—  
*Assurent le Secrétariat* : M. Jean-Sébastien FIORUCCI, Chef de Cabinet, Mme Florence FERRARI, Secrétaire en Chef, Mme Laurence GUAZZONNE-MILLIASSEAU, Chargée de Mission pour les Affaires Sociales, M. Sébastien SICCARDI, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; M. Olivier WENDEN, Chargé de Mission pour les Affaires Internationales et la Communication ; Mme Florence LARINI-NEGRI, Chef de Section ; M. Jean-Charles de SIGALDY, Chef de Section ; Mme Martine MORINI, Secrétaire-Sténodactylographe.

**M. le Président.**- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Je voudrais tout d'abord excuser l'absence de notre Collègue Guillaume ROSE, toujours en déplacement professionnel, ainsi que celle du Vice-Président Fabrice NOTARI, également en déplacement.

Par ailleurs, M. Stéphane VALERI nous a fait savoir qu'il risquait d'être légèrement en retard, en raison d'un important rendez-vous professionnel.

Ensuite, je vous rappelle que, comme à l'accoutumée, l'intégralité de cette Séance Publique est diffusée sur le site internet du Conseil National [www.conseilnational.mc](http://www.conseilnational.mc).

Enfin, cette Séance Publique sera retransmise en direct sur la chaîne Monaco Info à partir de 19 heures. Aussi, nous devons absolument en avoir terminé avec l'examen du projet de Budget Rectificatif pour l'année 2011 à cette heure-là, ne serait-ce que par respect pour nos compatriotes, qui attendent devant leur poste de télévision la retransmission en direct des motivations de vote et du vote de cette loi de budget.

C'est pourquoi, je voudrais émettre le vœu que vous soyez le plus concis possible dans vos délibérations et dans vos déclarations. Loin de moi l'idée de limiter l'expression démocratique des membres de notre Assemblée, mais je me permets de vous signaler que seules les interventions synthétiques permettront une diffusion des explications de ce vote du Budget Rectificatif 2011, en direct, sur le canal local à l'heure programmée, c'est-à-dire à 19 heures. Donc, soyez concis, précis, essayons de terminer le mieux possible ce Budget Rectificatif.

Je vous rappelle qu'il nous reste un certain nombre de chapitres à voir et non des moindres.

**I.**

**POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET  
DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF  
DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2011**

**M. le Président.**- Je rappelle aussi que lors de la séance de mercredi 12 octobre, le Gouvernement s'était engagé à apporter des précisions complémentaires sur un certain nombre de questions.

Je donne immédiatement la parole à Monsieur le Ministre d'Etat ou aux Membres du Gouvernement qui souhaitent intervenir.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux, nous nous sommes répartis les réponses, la réponse que je comptais faire correspond à une question posée par M. GARDETTO, on va peut-être donc attendre pour la mienne...

**M. le Président.-** On lui transmettra.

**M. le Ministre d'Etat.-** Nous allons d'abord demander de répondre à M. MASSERON et ensuite à M. PICCININI.

**M. PAUL MASSERON.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Volontiers. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, je vais répondre à une question que M. NOUVION avait posée concernant le nombre d'étrangers titulaires d'une carte de résident en Principauté de Monaco, il s'agit donc, et nous sommes bien clairs, d'étrangers de plus de seize ans.

Au 31 décembre 2009, il y avait 23.773 cartes de résidents.

Au 31 décembre 2010, il y avait 23.757 cartes de résidents, donc - 16.

A ce jour, ou plus exactement hier soir, il y avait 23.907 cartes de résidents c'est-à-dire + 150 par rapport au 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

Le stock que j'évoque tient compte évidemment du nombre de départs et d'arrivées. Le nombre de cartes de premier résident est, je crois, important :

En 2009, nous avons dénombré 1.207 nouvelles cartes.

En 2010, 1.326, soit + 119.

Au 13 octobre, nous avons 1.055 cartes contre 980 l'an dernier à la même époque, c'est-à-dire qu'il y a une augmentation, depuis le début de l'année par rapport à la même période de l'année dernière, de 75.

Voilà ce que je peux vous communiquer comme chiffres, comme je m'y étais engagé.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur le Président, je vais peut-être prendre la parole, compte tenu que M. GARDETTO est arrivé.

Je vais vous parler des téléprocédures, mais tout d'abord j'attire votre attention sur l'expression « téléprocédures » qui est une expression usuelle. Aujourd'hui, elle est employée aussi avec une nouvelle expression qui figure dans l'Ordonnance Souveraine sur l'administration électronique et on parle de « téléservices ».

Environ au moment de la Fête Nationale de 2011, quatre téléprocédures seront mises en ligne :

1. postuler aux emplois publics ;
2. dépôt des offres d'emploi du secteur privé ;
3. paiement des droits de renouvellement des estampilles, sous réserve que nous ayons le retour de la C.C.I.N. à temps pour la Fête Nationale – mais sinon nous l'aurons après – donc cela peut avoir un décalage de quelques jours ; et enfin et c'est important,
4. l'échange d'appartements domaniaux. A partir de la Fête Nationale, un locataire qui souhaite échanger son appartement, pourra le faire par internet.

Ensuite, nous lançons des travaux dès le début 2012 sur six nouvelles procédures dont la liste exacte sera arbitrée en mars.

Alors, les six nouvelles procédures qui sont en projet et dont la liste doit être validée en mars sont :

1. La demande d'accréditation au Centre de Presse ;
2. Le registre du commerce et de l'industrie ;
3. La déclaration d'échange de biens ;
4. Le permis CITES ;
5. Le signalement d'un problème sur la voie publique ;
6. la modernisation au remplacement de la téléprocédure qui existe déjà pour le Centre de Loisirs Prince Albert II.

Voilà donc le point sur 2012. Je laisse cette liste à Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Merci beaucoup. Je la transmettrai à tous mes collègues.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vous propose de vous donner une nouvelle information en mars, lorsque nous aurons arbitré les procédures effectivement opérationnelles en 2012.

Avec votre permission, Monsieur le Président, Monsieur PICCININI souhaite intervenir.

**M. le Président.-** Merci. Nous écoutons à présent Monsieur PICCINI qui a aussi des réponses à nous fournir.

**M. Marco PICCINI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Je vais donc répondre aux questions qui avaient été posées et, notamment, concernant la tarification des croisières en Principauté. Je peux vous dire qu'en 2010, le chiffre d'affaires « croisières » s'élevait à 10.036.000 €, soit 10 M€ facturés ; 1,585 M€ pour les escales « digue » et 450.000 € pour les escales en « rade », parce que vous savez que, lorsqu'on est en rade dans les eaux territoriales monégasques, on demande, bien sûr, de pouvoir débarquer les passagers et il y a une facturation, comme d'ailleurs à Villefranche ou ailleurs. La prévision de 2011 à aujourd'hui, peut-être estimée pour la fin de l'année avec un nombre total de croisières un peu en baisse à environ 1,8 M€. Certains grands paquebots ont, pour des raisons économiques internationales, réduit la fréquence de rotation en Méditerranée, ce qui peut expliquer que les recettes ont baissé.

Pour les comparatifs, tout d'abord, je dois faire amende honorable parce que l'autre jour je vous avais dit que Monaco était le seul port qui pouvait accueillir des bateaux de grande taille. Effectivement, Nice a un quai limité à des bateaux de taille plus modeste, au-delà d'une certaine dimension, seul Monaco peut les accueillir, mais cette comparaison est possible jusqu'à la taille pouvant être accueilli à Nice. Alors, je peux vous indiquer, par exemple, qu'une escale à la digue de Monaco, pour un bateau comme le « Sea Born Legend » de 136 mètres, coûte 2.700 € à Monaco et 2.300 € à Nice. Le « Seven Seas » qui est un bateau plus grand de 104 mètres paie 7.400 € à Monaco et 5.000 € à Nice ; pour ce qui est du « Mac Symphony » qui est un très grand bateau de 252 mètres et qui ne peut pas aller à Nice, il paie 19.800 € à Monaco.

Mais je pense que ce qui est le plus important, c'est de prendre en compte également les informations concernant les passagers c'est-à-dire la tarification au passager. La comparaison est, sur ce point, beaucoup moins facile parce que les autres villes, notamment en France, pratiquent différents types de prélèvements par rapport aux passagers. Certains sont à l'apanage de l'Etat français, certains de la collectivité locale, donc la comparaison est beaucoup moins aisée, mais je peux vous donner les éléments monégasques. On sait qu'en moyenne, la tarification est

raisonnablement plus chère par passager débarqué à Monaco par rapport aux autres escales. Le coût est de 10,5 € et pour les passagers en transit le coût est de 10 €. En 2012, ces tarifs évolueront de 10,5 € à 11 € et de 10 € à 10,5 €.

Pour le moment, d'ailleurs, les chiffres que je viens de vous donner comprennent une baisse des rotations sur Monaco et ne recommandent pas nécessairement une évolution à la hausse des tarifs parce qu'on risquerait d'avoir moins de passagers. L'objectif de ces croisières, c'est quand même d'avoir des passagers, au moins jusqu'à ce qu'une réflexion plus vaste ne s'engage sur l'intérêt de la croisière et sur l'orientation de la croisière à moyen et long terme en Principauté. L'intérêt c'est aussi d'avoir des passagers, qui génèrent du chiffre d'affaires pour le port, et qui peuvent animer les commerces de la Condamine, du Rocher, etc... Donc, pour le moment, il faut trouver un point d'équilibre sous réserve, évidemment, de l'aléa de l'économie internationale parce que s'il y a moins de croisiéristes, bien sûr, il y aura moins de passages à Monaco.

Voici donc les grandes lignes exposées et je me tiens très volontiers à votre disposition pour une réunion spécifique, afin d'approfondir ce sujet si vous le souhaitez. Je termine mon exposé en évoquant un élément important pour la Principauté que sont les croisières de ligne « Turn Around » selon le terme anglais. Celles-ci permettent, effectivement, d'obtenir des nuitées hôtelières significatives. En 2010, on avait 84 escales en tête de ligne sur un total de 235 ; en 2011, on accuse une chute plutôt forte de ces têtes de ligne monégasques, 47 sur un total de 217 à aujourd'hui. Donc, nous pensons avoir perdu environ 40 % des têtes de ligne, mais c'est aussi révélateur d'une tendance. Plus les bateaux deviennent grands, plus il est compliqué de faire la tête de ligne à Monaco parce que le nombre de chambres qu'il faut mobiliser devient impressionnant et nous ne pouvons pas, non plus, arrêter les congrès ou toutes les autres manifestations, parce qu'il y a quatre mille passagers qui doivent débarquer à Monaco. Donc, cela reflète quelque part l'évolution du business.

Aujourd'hui, en 2011, nous avons 113 escales à la digue et 103 en rade. La prévision pour les mois d'octobre, novembre et décembre à la fin octobre est de 29 à la digue et 12 en rade. Je pense que ce sont des chiffres qui donnent quand même une certaine tendance, mais il faudra, bien sûr, les comparer surtout en année pleine, sur plusieurs années pour pouvoir en tirer quelques conclusions.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Conseiller de Gouvernement.

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* J'avais une autre réponse, Monsieur le Président, je ne sais pas si je peux continuer ?

**M. le Président.-** Oui, bien sûr, je vous en prie.

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je souhaite répondre au Conseiller Gérard BERTRAND, qui m'avait interrogé concernant l'évolution de l'arrêté ministériel sur l'aide aux propriétaires. Alors, je suis en mesure de le rassurer et de me rassurer aussi – parce que nous ne sommes jamais à l'abri de quelques erreurs – effectivement, le Service concerné me précise que dans l'arrêté ministériel du 29 septembre dernier, qui est venu modifier celui de 2005 sur la base de la loi 1.291 du 2 décembre 2004, il est apparu que le deuxième alinéa de l'article 14 apportait des précisions devenues superfétatoires, compte tenu du vote de la loi 1.377 intervenue le 18 mai 2011 qui a modifié la loi 1.235.

Ainsi, d'une part, les locaux soumis à la loi précitée ne peuvent être que partiellement affectés à un usage professionnel, non commercial ou associatif et, d'autre part, doivent contenir un certain nombre d'éléments d'équipement et de confort nécessaire à leur vocation principale d'habitation. Donc la nouvelle loi a permis d'alléger le texte mais je peux vous rassurer, l'article 14 dans sa forme actuelle – je l'ai lu l'autre soir, mais nous n'allons pas allonger le débat sur cette question – précise que les prêts pour mises aux normes ne peuvent être accordés qu'à la condition que le bénéficiaire offre son local à un usage d'habitation et à la location, immédiatement, après l'achèvement des travaux. De fait, cela comporte l'obligation que le local soit offert à la location pour un usage d'habitation, sinon évidemment il ne peut pas se prévaloir des dispositions prévues. Mais le texte a été allégé, dans la mesure où la loi du 18 mai 2011 avait, effectivement, déjà apporté certaines précisions dans le sens qui était souhaité par la Haute Assemblée et par le Gouvernement, bien entendu.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Monsieur GUAZZONNE souhaite réagir sur la première réponse, je crois.

**M. Eric GUAZZONNE.-** Surtout sur le problème des têtes de ligne, pourriez-vous nous donner des précisions pour affiner et savoir quelles sont les catégories de bateaux qui ne sont plus, justement, têtes de ligne ? Est-ce qu'on va conserver les Premiums, c'est-à-dire ceux qui nous intéressent, qui vont dans les palaces ?

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* En principe, ceux qui ont été conservés sont plutôt les hauts de gamme, pour cela je peux vous rassurer, ce sont ceux qu'on appelle avec euphémisme « Premium », les autres étant nommés « Contemporain ». Le choix du terme « Contemporain » correspond à ceux qui sont moins riches, je ne sais pas si c'est un signe de temps, mais on les appelle « Contemporain » et ceux qui sont plus « sympathiques » pour notre économie, on les appelle « Premium ». Par contre, il faut dire que la tendance – et je l'ai dit l'autre soir, et je suis désolé de me répéter – va vers des bateaux toujours plus grands, il n'y a plus vraiment de petits bateaux de luxe ni de grands bateaux « Contemporain » ou « Premium », il y existe un seul grand bateau où il y a une section « Premium ». Donc, avec les années qui passent, il sera toujours plus difficile de faire un tri, comme on souhaite le faire, il faut savoir aussi qu'il y a un seul groupe qui contrôle *grosso modo* 65 % du trafic des croisières en Méditerranée et ce n'est donc pas un interlocuteur aisé avec qui l'on peut négocier un produit ou l'autre.

**M. Eric GUAZZONNE.-** Ils nous imposent tous ces types de bateaux, on le sait, si on veut le « Premium », il faut prendre le « Contemporain ».

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Et en plus, il y aura à l'avenir de plus en plus de bateaux qui ne seront pas uniquement « Premium », mais avec également des passagers de type « contemporain sur le même navire.

**M. Eric GUAZZONNE.-** Mais la catégorie « Premium » est intéressante parce que c'est la catégorie de croisiéristes qui est le plus à même de dépenser, après, en Principauté.

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* A Monaco, la priorité a toujours été donnée à la digue, aux navires en têtes de ligne et aux catégories « luxe Premium ». Il n'y a pas de « turn around » en rade, sauf exception. Mais les grandes compagnies telles que « Carnival »,



qui détient plus de 65 % de la croisière dans le monde, possède une flotte de navires de toutes tailles et de toutes catégories. Il est donc difficile d'exiger de n'accueillir que le Premium. Je vous confirme ces tendances mais qui devront être à nouveau stabilisées en année pleine, comparées de manière scientifique pour commencer à tirer quelques conclusions en vue d'une réflexion plus vaste à moyen terme.

**M. le Président.-** Merci beaucoup de ces précisions.

Je pense que Madame GRAMAGLIA voulait préciser quelque chose sur l'Ecole du Parc.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Merci, Monsieur le Président. Messieurs et Mesdames les Conseillers Nationaux, tout d'abord juste une précision avant de parler de l'Ecole du Parc, au sujet des barrières au bas de la rue Grimaldi – c'est une demande de M. CELLARIO – face à « l'Ermanno Palace », de part et d'autre de la recharge rapide, les barrières sont déjà commandées, vont arriver et seront posées à la fin de la semaine prochaine. Donc, vous voyez que nous sommes très rapides chez nous !

(Rires).

**M. le Président.-** Quelle rapidité !

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Par contre, s'agissant des passages protégés de l'avenue Prince Pierre, une rapide analyse de mes Services fait apparaître que, dans l'état actuel du chantier, il est difficile de supprimer le passage piétons, là où il est, parce que c'est la sortie provisoire de l'Allée Lazare Sauvaigo et de positionner des barrières pour que les usagers aillent plus bas, parce que cela va les renvoyer sur la chaussée au niveau de l'arrêt de bus. Donc, nous verrons dès que les travaux seront terminés. Ça, c'est une première précision.

Il y avait une deuxième question qui avait été posée par le Vice-Président...

**M. le Président.-** Nous lui transmettrons la réponse.

### **M. le Chef de Cabinet.-**

#### **SECT. 4 – DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1, 2, 3.**

##### CH. 1 – CHARGES SOCIALES

401.130 – CHARGES SOCIALES - TITULAIRES.....	+	2.194.500
401.230 – CHARGES SOCIALES - NON TITULAIRES.....	+	643.500
	+	<u>2.838.000</u>

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Effectivement, concernant la sécurité des enfants à l'Ecole du Parc, là je voudrais quand même préciser qu'il y a eu les 28 et 29 septembre dernier, une intervention de la Société S.T.A.B. de contrôle et de purge du parement des façades puisque que nous avions été alertés sur une éventualité de danger pour les enfants. Donc, cette société a procédé à un sondage minutieux et à la purge de toutes les parties de ce parement qui étaient non adhérentes au mur en béton, et ce, sur tous les murs intérieurs et extérieurs du bâtiment. Donc, vraiment une purge très minutieuse, cela concernait les bandeaux supérieurs du bâtiment, les murs des cours, du préau, les murs, les coursives, aucun endroit n'a été épargné. Je peux même vous préciser que cette purge a permis de récolter environ huit gros sacs de gravats. Donc, cela a vraiment été fait d'une manière très minutieuse et désormais, ce bâtiment est en surveillance permanente. Dès qu'il y aura la moindre alerte, nous ferons de nouveau appel à cette société pour purger les façades.

Voilà, j'espère que cette réponse est de nature à rassurer les Conseillers Nationaux.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, on transmettra la réponse à M. NOTARI, mais je pense qu'il était important de le faire, compte tenu des risques encourus par les utilisateurs et les piétons qui longent l'école.

**M. Eric GUAZZONNE.-** Je vous remercie, Madame le Conseiller.

**M. le Président.-** S'il n'y a plus de remarque, nous reprenons nos travaux sur l'examen de ce projet de Budget Rectificatif 2011 là où nous nous sommes arrêtés mercredi soir. Nous avons terminé la Section 3 – Moyens des Services. Nous reprenons donc à la section 4 – Dépenses communes aux sections 1, 2, 3, page 50, chapitre A – « Charges sociales ».

Je donne la parole à Monsieur le Chef de Cabinet pour la lecture de ce chapitre du Budget Rectificatif.

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre premier aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

**M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 2 – PRESTATIONS & FOURNITURE

402.330 – PRESTATIONS SEVICES TELEPHONQUES .....	-	9.000
402.337 – LOGEMENT DE FONCTION .....	-	44.000
402.3392 – ASSURANCE VEHICULES BATEAUX .....	+	18.000
402.371 – HABILLEMENT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF .....	-	2.000
	-	<u>37.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Je voulais juste saluer les efforts du Gouvernement pour essayer de trouver un maximum d'économies dans cette section et dans ce chapitre que nous avons détectés l'année dernière au moment du Primitif 2011, comme un endroit où il y avait un certain nombre de niches d'économies et on le voit encore plus dans le Primitif 2012, que nous serons appelés à étudier dans

quelques semaines. Je voulais saluer cette démarche. Merci.

**M. le Président.-** Bien.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

**M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 3 – MOBILIER ET MATERIEL

403.355 – MOBILIER DES AMBASSADES .....	-	13.000
403.360 – RES RADIO NUMERIQUE CARDELINA .....	-	22.000
403.368 – MATERIEL INFO. SERVICE ADMINISTRATIF .....	-	316.000
403.3681 – MATERIEL INFO. ETABLISSEMENTS ENSEIGNEMENT .....	-	5.000
403.369 – ENTRETIEN MATERIEL INFORM. SERVICE ADMINISTRATIF .....	-	5.000
	-	<u>361.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

**M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 4 – TRAVAUX

404.381 – PETITS TRAVAUX & ENTRETIEN.....	+	15.000
404.382 – GROSSES REPARATIONS.....	-	502.000
	-	<u>487.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 5 – TRAITEMENTS - PRESTATIONS

405.115 – TRAITEMENT TIT PERSONNEL SERVICE.....	-	8.600
405.215 – TRAITEMENT NON TIT PERSONNEL SERVICE.....	-	59.600
	-	<u>68.200</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 6 – DOMAINE IMMOBILIER

406.000 – DOMAINE IMMOBILIER .....	-	<u>768.000</u>
------------------------------------	---	----------------

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BERTRAND, nous vous écoutons.

**M. Gérard BERTRAND.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je souhaite profiter de ce chapitre rectifié pour rappeler l'accord que nous avons trouvé sur le problème des charges locatives de l'immeuble « Le Saint Sébastien ».

Je rappelle que les locataires de cet immeuble ont été saisis par l'Administration des Domaines, en quelques mois, de rappels de charges courant sur six années !!!

Grâce à l'intervention du Président et des Elus majoritaires, vous avez accepté, Monsieur le Ministre, que les charges sur l'année 2004 soient prescrites et que celles sur les autres années soient vérifiées et recalculées. Cependant, certains locataires ont eu à faire face à des frais supplémentaires très importants dus à la régularisation du solde. Vous en conviendrez, pour certains ménages, cela a pu être un réel



problème financier. Il a fallu que nous intervenions aussi pour que chaque locataire puisse avoir l'échelonnement de paiement qui lui convenait.

Si j'interviens ce soir sur ce sujet, Monsieur le Ministre, c'est pour vous demander que ce type de problème ne se reproduise plus et que, dans tous les immeubles domaniaux, le décompte des charges soit bien effectué chaque année. Je souhaiterais que les services compétents soient particulièrement vigilants à ce sujet.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci Monsieur BERTRAND. Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur BERTRAND, je ne peux que partager votre sentiment ; ce qui s'est passé est absolument inadmissible. J'ai donc décidé, à votre demande, mais cela me paraissait aller de soi, de déclarer prescrites les charges les plus anciennes. Ensuite, j'ai demandé à Mme Muriel NATALI-LAURE

d'étaler et d'échelonner le plus possible le paiement des charges restant.

Effectivement, Mme NATALI-LAURE est bien consciente que c'est quelque chose qui ne doit plus se reproduire, mais je lui ferai part de votre intervention et dès lundi, je lui transmettrai à nouveau le message. Mais en fait, vous le savez, c'est un problème de non suivi au jour le jour mais c'est tout à fait déplorable, donc je souhaite vraiment que cela ne se reproduise plus.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

**M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 7 – DOMAINE FINANCIER

407.000 – DOMAINE FINANCIER .....	+	<u>100.000</u>
-----------------------------------	---	----------------

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

**M. le Chef de Cabinet.-**

SECT. 5 – SERVICES PUBLICS

CH. 1 – ASSAINISSEMENT

501.4321 – NETTOIEMENT DE LA VILLE.....	+	160.000
501.4322 – COLLECTE ET INCINERATION .....	+	650.000
	+	<u>810.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je sais bien que l'autre soir, vous nous avez accordé un joker collectif sur un chapitre non rectifié sur lequel nous sommes intervenus. Exceptionnellement, je vous en demanderai un second pour intervenir sur le Chapitre 1 de cette section en raison du bilan encourageant du tri sélectif que nous a fait parvenir le Centre de Presse, il y a quelques jours.

Vous comprendrez qu'en tant que Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie, je me sois réjoui de ces informations qui appellent cependant, de ma part, quelques remarques.

Tous les immeubles domaniaux ne sont pas équipés de poubelles de tri sélectif, ce qui à mon sens peut avoir un effet dissuasif et anti-pédagogique. Voilà plus de trois ans que la campagne a commencé, il me semble donc que tous les acteurs concernés ont eu largement le temps de s'organiser. Certes, les points de ramassage sont souvent peu éloignés des domiciles mais il faut prendre en compte les réalités de chacun, par exemple une personne âgée, une maman avec poussette ou des gens très actifs qui n'ont pas forcément le temps de faire le détour avant de partir travailler.

Si on veut être pédagogique et prétendre au taux de 100 %, ou presque, il faut pousser la démarche jusqu'à son terme et installer des containers de tri dans absolument tous les immeubles domaniaux. Et pourquoi pas ceux du privé ?

J'en viens maintenant aux containers à verre et, plus particulièrement, à leur ramassage. Dans certains quartiers, les résidents ont la grande chance d'être réveillés en fanfare le samedi matin vers 7 heures/7 heures 30 par le camion de ramassage. Tout le monde a entendu, au moins une fois, le doux bruit des récipients de verre renversés dans les bennes et a pu en apprécier le rythme et la mélodie. Est-on vraiment obligé de procéder au ramassage en week-end et si oui, n'est-il pas envisageable pour le repos de tous de choisir une heure plus décente, 11 heures par exemple ?

Je vous remercie Madame le Conseiller de voir ces deux problématiques avec vos Services concernés.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Madame GRAMAGLIA, nous vous écoutons.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Par rapport au ramassage du week-end, nous ne pouvons pas rester plusieurs jours sans ramassage, donc nous sommes obligés de procéder au ramassage régulièrement. Concernant les horaires, nous allons essayer de décaler un peu afin que ces horaires soient moins matinaux, mais nous essayons d'éviter des moments où il y a le plus de monde et de circulation. Donc, nous sommes obligés de circuler à certaines heures parce que sinon cela bloque la circulation et c'est un équilibre difficile à trouver. Je vais voir avec la S.M.A. si nous pouvons améliorer le service rendu.

Je vous remercie.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Madame le Conseiller, mais à part lorsqu'il y a certains événements, la circulation du week-end est quand même moins dense que dans la semaine.

**M. le Président.-** Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** J'avais fait, l'année dernière, une intervention sur le tri sélectif dans la mesure où j'avais pas mal de demandes venant d'immeubles privés pour que soit mis en place le tri sélectif.

A l'époque, le Conseiller avait indiqué qu'il allait faire des démarches auprès des syndicats des différents immeubles pour voir comment mettre en place des bacs, en liaison avec la S.M.A.. Ces demandes récurrentes démontrent que les gens sont de plus en plus impliqués dans la dynamique de tri. Encore faut-il mettre les outils à leur disposition. Pourriez-vous me dire où en sont vos démarches ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Des démarches sont faites en permanence, un peu à tous les niveaux, mais c'est vrai que c'est une question d'éducation des gens et je crois de plus en plus que maintenant – et vous le soulignez à juste titre – les gens sont en faveur de ce tri sélectif.

Il est vrai qu'il y a des immeubles privés qui ne sont pas équipés de tout le système de tri sélectif. C'est une obligation, aujourd'hui, vous le savez, dans les constructions nouvelles, d'installer le tri sélectif, mais parfois dans certains immeubles c'est plus difficile à mettre en place.

Il existe une politique active auprès des syndicats qui sont très coopératifs, en général, cela peut être encore perfectible, c'est sûr, et je vais essayer de refaire une action de sensibilisation auprès des différents syndicats, mais il est vrai que certains immeubles sont moins adaptés que d'autres, malheureusement.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur Laurent NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Juste sur ce chapitre, notamment, sur le coût de l'assainissement – nous en

avons parlé en séance privée – le Gouvernement parle souvent, comme nous, d’attractivité. Effectivement, la sécurité, la propreté de la ville sont des éléments extrêmement importants et donc il faut être très vigilant sur un certain nombre de restrictions concernant la S.M.A. parce que les compatriotes et tous les résidents sont très attachés à ce que l’ensemble de Monaco reste très propre.

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il d’autres interventions ? S’il n’y a pas d’autre intervention, moi j’ai une intervention à faire concernant l’incinération au sens large du terme et proposer un débat.

Monsieur le Ministre, vous nous avez fait part, dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances, du projet en cours d’étude par le Gouvernement, s’agissant de l’avenir de l’usine d’incinération. Vous nous avez indiqué qu’aujourd’hui, c’est la restructuration de l’usine actuelle en centrale de valorisation énergétique de tri-génération qui est privilégiée, sur la base d’un recours à des investissements privés.

L’usine d’incinération de Monaco, implantée en plein cœur du quartier d’affaires et du quartier industriel de Fontvieille, elle est à la fois une fierté, puisque le traitement des déchets a permis de participer activement à l’approvisionnement énergétique de tout un quartier, mais aussi une problématique récurrente de nos débats budgétaires, pour deux raisons essentielles, me semble-t-il : des préoccupations écologiques, d’une part ; et des raisons urbanistiques, d’autre part.

Aujourd’hui, les faits sont là : notre incinérateur est conforme aux normes en vigueur jusqu’à l’horizon 2017 ou 2019, mais au-delà, la question du maintien d’une usine d’incinération en Principauté mérite d’être débattue.

Cette solution présente l’avantage indéniable de répondre à une exigence de souveraineté nationale, car le traitement propre de nos déchets participe réellement de notre volonté d’amélioration constante de la qualité de vie que nous proposons à Monaco et il peut être jugé risqué de sous-traiter l’intégralité de la gestion des déchets à des entreprises situées en dehors du sol monégasque.

Néanmoins, la délocalisation du traitement de nos déchets présenterait également l’avantage de libérer un vaste espace à l’entrée de Monaco, au cœur d’un quartier en plein renouveau, dans la mesure où l’îlot Charles III qui est au-dessus devrait permettre de réaliser jusqu’à 30.000 mètres carrés de surfaces de bureaux et de commerces haut de gamme, présentant

ainsi une continuité intéressante avec le quartier d’affaires de Fontvieille. Je note également que le plan d’urbanisme prévoit, par ailleurs, la construction d’un hôtel et un collège à proximité immédiate de la zone occupée par l’usine d’incinération.

Je crains que la coexistence – et c’est pour cela que je voulais soulever ce point mais, on en rediscutera, je pense, secondairement – je crains que la coexistence entre un pôle de retraitement des déchets et un vaste ensemble d’immeubles destinés aux activités mixtes, disons tertiaires, ne soit pas sérieusement envisageable, à moins de s’orienter vers un traitement des déchets sans rejet dans l’atmosphère, sans pollution et sans nuisance. Projet qu’il me paraît pour l’instant délicat d’entrevoir en l’état actuel de la recherche en la matière.

Je voulais préciser ces éléments pour qu’il y ait matière à discuter sur la suite.

Dans ce contexte, je pense qu’il serait intéressant de mener une réflexion d’envergure en concertation avec les représentants des communes limitrophes, afin de déterminer si un projet commun de traitement et de recyclage des déchets pourra éventuellement voir le jour.

**M. le Ministre d’Etat.-** Monsieur le Président, merci. Vous avez, je crois, très bien posé le problème et je vais laisser Mme GRAMAGLIA vous répondre plus précisément. Les mots-clés sont protection de l’environnement, évidemment, non rejets dans l’atmosphère, c’est aussi l’indépendance nationale, bien sûr, c’est également les problèmes avec l’Europe parce que vous savez que la centrale fonctionne parce qu’elle importe des déchets, on importe des déchets pour atteindre un équilibre de fonctionnement et autre point-clef, comme vous l’avez dit, c’est que cette centrale chauffe l’ensemble du quartier de Fontvieille et demain le Lycée Technique, le Collège et tous les délaissés S.N.C.F.. Donc, il y a beaucoup de sujets dans cette problématique... Madame GRAMAGLIA, vous pouvez peut-être nous donner plus d’explications et parler du calendrier ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l’Équipement, l’Environnement et l’Urbanisme.-* Le calendrier non, mais peut-être des problèmes, effectivement, qui sont liés à la délocalisation de cette URUI en France parce que je vous rappelle que le déficit actuel qui existe en matière de capacité de traitement des déchets dans le département des Alpes-Maritimes ne garantit pas que les déchets de Monaco puissent être accueillis à court

terme ou à moyen terme. Pour mémoire, je vous rappelle que l'agglomération cannoise est déjà contrainte d'envoyer ses déchets vers le Département des Bouches du Rhône pour traitement. D'autre part, l'acceptabilité pour les populations voisines risque d'être très faible, parce que vous le savez, on n'aime pas accueillir sur son sol des usines de traitement et d'incinération. Donc, ça c'est une des problématiques mais aussi, on perdrait de notre indépendance vis-à-vis de la France.

En matière de faisabilité juridique, aussi, il y a un problème à soulever parce que je vous rappelle que la Convention de Bâle permet à un pays partie d'accepter les déchets d'un autre pays partie à condition que le pays d'exportation, et dans ce cas-là, ce serait Monaco, ne puisse raisonnablement pas accueillir les moyens techniques et les installations nécessaires pour éliminer les déchets selon les méthodes écologiques rationnelles, comme nous sommes actuellement capables de le faire. Est-ce que si jamais, volontairement, on se privait de cette usine d'incinération, cela ne pourrait pas être remis en cause et est-ce qu'on ne pourrait pas nous dire que, juridiquement, on ne remplit pas les conditions pour pouvoir exporter nos déchets ?

Enfin, comme l'a dit Monsieur le Ministre d'Etat, il y a une faisabilité technique importante, c'est une nécessité de trouver une énergie de substitution pour tout le quartier de Fontvieille et l'avantage écologique de la trigénération serait perdu, les investissements financiers à faire pour pallier ce changement radical d'énergie seraient lourds puisque tout le système de Fontvieille a été prévu pour fonctionner grâce à l'usine d'incinération et on serait obligé de trouver d'autres sources d'énergie de substitution. Donc, pas mal de problèmes, mais nous sommes en train de voir si, effectivement, on peut gagner de la place. Nous sommes donc en train de voir qu'elle est la possibilité, actuellement, avec le pays voisin pour éventuellement exporter notre usine d'incinération en prenant en considération tous ces problèmes. Ce n'est donc pas une petite affaire.

**M. le Président.-** Après je laisse mes Collègues parler, mais mon propos était aussi de vous faire part – mais je pense que vous avez eu les informations – c'est vrai que les communes limitrophes et au-delà des communes limitrophes, l'Est du Département est quand même en train de chercher une solution pour l'ensemble de ces communes et je crois qu'il y a un moment favorable pour discuter avec ces communes.

Ce n'était pas pour lancer le débat ce soir, mais il faut le lancer parce que de toute manière, il faut voir si à l'horizon 2017/2019, on fait quelque chose de nouveau, mais il faut aussi, peut-être, profiter de l'ensemble et disons de l'engouement, tout du moins de la nécessité si ce n'est pas un engouement, parce qu'il est difficile de parler d'engouement pour le traitement des ordures, mais en tout cas la nécessité de trouver une solution dans l'Est du Département. C'est pour cela que je voulais attirer l'attention du Gouvernement sur ce point mais on pourra sans doute y revenir par la suite.

Je vais laisser la parole à Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Je voulais remercier le Ministre de ses réponses et Madame le Conseiller pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme. C'est un sujet que nous avons abordé l'année dernière en séance privée et en Séance Publique et, effectivement, il y a tout une problématique technique, politique, juridique aussi, mais l'enjeu est de taille puisque cela permettrait de récupérer des dizaines de milliers de mètres carrés à forte valeur ajoutée pour la Principauté.

C'est vraiment un sujet sur lequel on ne peut pas faire l'économie d'un débat et sur lequel vous, Exécutif, avez les moyens, étant donné vos relations avec les Maires des Communes limitrophes ou des Départements et je crois pratiquement que cela remonte à l'Exécutif français, d'avancer sur ce sujet de façon globale et unanime et à ce moment-là, une fois que la représentation nationale aura été informée, il faudra prendre une décision.

Mais étant donné qu'on manque cruellement de place, y compris à cet endroit, c'est vraiment un enjeu. Je crois qu'il y a une usine-pilote dans ce domaine qui est à Issy-les-Moulineaux, qui est assez extraordinaire. C'est un aspect technique que je ne connais pas du tout, mais c'est vraiment un sujet sur lequel il faut se pencher pour l'échéance, je crois que c'est en 2024, nous en avons également parlé en Commission des Concessions avec les responsables de ce service. Donc, oui, il y a quand même une certaine urgence. Merci.

**M. le Président.-** Je suis heureux que vous soyez d'accord avec ma proposition d'en discuter, je crois que c'est très important.

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président d'avoir ouvert ce débat. Parce



qu'effectivement, à Monaco, le problème de l'énergie est compliqué. Il faut savoir que nous sommes en fin de ligne avec toute la région PACA et la ligne de Carros n'est toujours pas réalisée. Donc, nous avons un problème d'énergie, faites aussi attention à ça, car nous sommes à la limite du décrochage et cela à plusieurs périodes de l'année, que ce soit l'été ou l'hiver, premier problème.

Deuxième problème, il faut féliciter le Gouvernement Princier qui, depuis de nombreuses années, a fait mettre, non seulement aux normes mais même au-delà des normes cette usine d'incinération. Je peux vous dire que c'est un sujet dont on a débattu aussi au Conseil de l'Europe et beaucoup de pays viennent visiter cette usine d'incinération qui est en milieu urbain à Monaco et qui est citée en exemple. Le monde entier vient la visiter.

Troisième point, c'est très bien de regarder avec la France mais c'est vrai qu'avec le traité de Bâle, on ne peut pas exporter comme on veut ses déchets et c'est normal. Maintenant, l'Europe offre peut-être une opportunité au niveau d'accords transfrontaliers, donc j'encourage le Gouvernement à regarder au niveau des déchets ou des transports parce que de Gènes à Marseille, c'est une mégalopole, donc de regarder aussi de ce côté-là.

Le précédent Conseiller pour l'Équipement nous parlait à l'époque d'une étude sur des usines de sublimation qui permettraient de détruire les déchets, de produire de l'énergie mais avec beaucoup moins de déchets. Donc, je pense qu'il faut regarder toutes ces pistes.

Au niveau de l'énergie, le Gouvernement Princier avait fait, il y a quelques années, une étude, que j'avais demandée et reçue, sur la géothermie. Je me suis rendu récemment à Alfortville, qui est une commune de la région parisienne, et où les choses ont pas mal évolué en géothermie. Peut-être aussi regarder s'il ne faudrait pas mettre à jour ces études car beaucoup de Monégasques et de résidents ne savent pas que lorsque le quartier de Fontvieille avait été fait sous l'impulsion du Prince Rainier, une pompe à chaleur avait été installée et que Monaco produit, je crois, 17 % de son électricité. De cela aussi, j'en parlerai à la ligne suivante, il y a peut-être à chercher une indépendance au niveau de notre énergie car il y a des techniques aujourd'hui qui le peuvent. Maintenant, réfléchissons bien avant d'abandonner notre indépendance au niveau des déchets, car nous serions ensuite l'otage de celui qui nous fera payer.

**M. le Ministre d'Etat.-** Ce que je vous propose, c'est que dans six mois, avant l'été 2012, nous refassions un point en Commission Plénière d'Etude. C'est un sujet que j'ai déjà évoqué avec M. ESTROSI qui, lui, est très demandeur que la Principauté s'associe à la Métropole dans son projet de grande usine qui couvrirait, effectivement, très largement le Sud-Est, premier point. Ensuite, il faut voir le coût, les problèmes juridiques et puis il faut, effectivement comme vous le soulignez, regarder si on peut avoir une énergie de substitution pour Fontvieille et les délaissés S.N.C.F.. Il faut regarder pour la pompe à chaleur. Donc, si vous voulez, avec votre accord, nous pourrions convenir, avant l'été 2012 de refaire un point, je pense que le dossier aura évolué à ce moment-là.

**M. le Président.-** Merci beaucoup. Je pense que la proposition est tout à fait intéressante et nécessaire pour qu'on avance dans ce domaine, parce qu'il est vrai que nous y arrivons petit à petit, alors c'est un peu tardif mais il faut prendre des décisions dans les deux ans qui viennent.

Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président. Très brièvement, il s'agissait d'une demande d'information. A-t-on envisagé la possibilité d'utiliser la mer pour produire de l'énergie en Principauté ? Nous parlons actuellement uniquement de tout ce qui tourne autour de l'incinération, on parle aussi des coopérations avec les communes voisines, c'est bien, ce sont des pistes à explorer, mais je voudrais savoir si vous avez envisagé la possibilité d'utiliser la Méditerranée ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Actuellement il y a soixante pompes à chaleur qui fonctionnent à l'eau de mer et qui produisent 17 % de l'énergie utilisée en Principauté. Pour l'instant, nous en sommes là.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Sur des systèmes plus vastes avec des dispositifs flottants au large, je ne sais pas exactement comment cela s'appelle mais c'est ce genre de choses auquel je fais allusion.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Ecoutez, c'est assez compliqué parce

que des éoliennes sur des systèmes flottants en Principauté... il y a quand même pas mal de passages de bateaux sur les eaux territoriales monégasques qui ne sont pas très étendues.

**M. le Président.-** ... Ou les hydro-éoliennes ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*-En plus je vous précise que ce n'est pas ma spécialité...

(Rires).

**M. le Président.-** Je pense que nous en rediscuterons...

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Nous en rediscuterons lors de la réunion que Monsieur le Ministre d'Etat vous a proposée, on pourra faire un point sur toutes les énergies de substitutions qui pourraient être utilisées en Principauté, que ce soit par l'eau de mer, le photovoltaïque, toutes les différentes énergies de substitutions. Mais là, un examen technique très détaillé...

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** D'accord, j'ai compris que ce n'est pas votre spécialité, mais est-ce qu'il y a une démarche d'étude de la part du Gouvernement pour examiner les possibilités qui existeraient en termes d'énergies alternatives ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Oui, bien sûr, la Direction de l'Environnement travaille en continu à la recherche de nouvelles techniques, elle travaille en partenariat avec différents organismes et dès qu'on aboutira à des résultats positifs, je vous en ferai part.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Donc, je retiens le principe d'une réunion dans les mois qui viennent pour examiner ces points en détail.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Tout à fait.

**M. le Président.-** On se voit à la prochaine réunion. Monsieur MARQUET, une remarque très brève et nous passons à un autre sujet.

**M. Bernard MARQUET.-** Regardez bien dans toutes les directions parce qu'au printemps dernier, avec Monsieur le Président du Conseil National, nous avons reçu un résident monégasque qui est actuellement en train d'équiper des villes chinoises entières selon le principe général du puits canadien qui permet de tempérer, été comme hiver, des maisons avec une installation à demeure qui ne consomme pas d'énergie, qui est connue depuis de nombreuses années et qui fonctionne même dans des immeubles.

**M. le Président.-** Je confirme, c'était quelque chose de très intéressant, sur le papier au moins, mais très intéressant et avec des études qui ont été faites. Nous allons à présent passer...

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Excusez-moi, Monsieur le Président, je sais que la Direction de l'Environnement reçoit régulièrement et, au contraire, encourage toutes les initiatives qui vont dans ce sens-là. Donc, ils ont reçu je pense, cette personne et si rien n'a abouti, c'est qu'il devait y avoir une infaisabilité technique en Principauté. En tout cas, je vais m'en assurer.

**M. le Président.-** S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

**M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 2 – ECLAIRAGE PUBLIC

502.434 – CONSOMMATION.....

+ 215.000



**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

**M. Bernard MARQUET.-** Juste un mot, Monsieur le Président, sur l'éclairage public. Lors de mes déplacements pour le Conseil National au Conseil de l'Europe, dans plusieurs pays et même dans les pays nordiques, on voit que l'éclairage public commence à bien fonctionner avec du solaire. Donc, regardez aussi

de ce côté-là, cela permet de faire des économies substantielles d'énergie.

**M. le Président.-** Bien, nous allons passer au vote.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

**M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 3 – EAUX

503.437 – ENTRETIEN DES INSTALLATIONS ..... - 30.000

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Je redonne la parole à Monsieur Bernard MARQUET qui fait sa gymnastique.

**M. Bernard MARQUET.-** Excusez-moi mais cela concerne la Commission dont je m'occupe et pas seulement à Monaco.

Monsieur le Ministre, bien que le chapitre se rapporte à l'eau de ville, je vais faire une légère digression, si vous me l'autorisez, Monsieur le Président, pour parler de l'eau de mer.

En bout de la digue du port de Fontvieille se trouve une ferme aquacole spécialisée dans l'élevage d'alevins et de truites qui sont nourris de plancton prélevé au large de Monaco. Je me réjouis qu'une telle activité soit présente en Principauté, d'autant que cette dernière, selon mes informations, exporte sur de multiples sites. C'est donc une activité prospère et qui ne peut que se développer dans le contexte actuel de la pêche. Or, il semblerait que l'Administration des Domaines ne souhaite pas renouveler le bail pour, selon les bruits qui courent, attribuer le local à d'autres types de poissons à l'activité plus nocturne.

Monsieur le Conseiller pour les Finances, pourriez-vous informer ou confirmer ces rumeurs et, si elles étaient avérées, m'expliquer la non parution de la location de ce local à usage commercial et la non consultation des membres du Conseil National faisant partie de la Commission d'attribution des locaux commerciaux.

En outre, si c'était vrai, je souhaiterais comprendre pourquoi une activité à haute valeur ajoutée et

propre, écologiquement parlant, reconnue comme une activité d'avenir pourrait être évincée du sol de la Principauté ou, sans mauvais jeu de mots, de ses eaux.

Le Président l'a rappelé dans son discours mardi soir, le leadership international du Prince Souverain en matière d'environnement est un atout majeur pour Monaco. J'ose espérer qu'une activité qui va dans le bon sens puisse être soutenue et qu'elle se développe sereinement.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Monsieur PICCININI, nous vous écoutons.

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je commence par la fin pour vous rassurer. Pour le moment, les poissons qui sont là sont diurnes et non nocturnes, parce que les poissons normalement sont nocturnes et ils resteront là, soyez rassurés.

Effectivement, à moment donné, une indication avait été formulée à l'attention du Gouvernement, afin que l'on puisse étudier, en théorie, l'installation d'une activité plus en phase avec l'animation du port de Fontvieille. C'est une indication que ne venait pas du Gouvernement mais qui était fournie, d'une manière très autorisée, au Gouvernement.

Nous avons étudié cette suggestion qui méritait d'être creusée. Pour le moment, il ne semble pas que les conditions de sécurité d'exploitation soient réunies en ce qui concerne ce site-là, en particulier en vue d'une autorisation et, pour vous parler ouvertement, il s'agissait de faire un restaurant, avec un lounge, etc... pour animer le port de Fontvieille de ce côté-là et

surtout aussi pour récupérer cette partie de la jetée qui n'est franchement pas à la hauteur de l'image que nous voulons donner.

Lors d'une précédente discussion à ce sujet, tout le monde était unanime sur l'importance à donner au port ; il existe le port Hercule mais il existe aussi le port de Fontvieille. Dans ce contexte, on avait pensé que ce projet méritait d'être creusé et approfondi. Pour le moment, en l'état, des problèmes à caractère technique empêchent d'envisager sérieusement une transformation dans le sens envisagé. Il n'y a donc pas d'urgence à délocaliser l'écloserie marine qui se trouve à Fontvieille. Cependant, je pense qu'une réflexion ultérieure pourrait être menée si des projets compatibles avec les règles de sécurité d'urbanisme devaient se présenter, sans vouloir négliger les aspects certainement passionnants à caractère écologique des productions marines.

*(Quelqu'un intervient sans micro ; inaudible).*

Je pense que, sur ce point-là, nous n'aurions pas été perdants sur le plan économique, je peux vous rassurer. Pour le moment, je peux vous le garantir, ce n'est pas à l'ordre du jour, mais une réflexion pourra être engagée à l'avenir, parce que peut-être nous pourrions trouver d'autres solutions, à la fois pour continuer à valoriser la production de l'écloserie, qui est importante, et pour autant essayer de récupérer

#### **M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 4 – TRANSPORTS PUBLICS

504.438 – CIE AUTOBUS MC - MINORATION RECETTE .....	-	200.000
504.439 – CIE AUTOBUS MC - ESSAI LIGNES NOUVELLES .....	-	200.000
	-	<u>400.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Gérard BERTRAND, nous vous écoutons.

**M. Gérard BERTRAND.-** Merci, Monsieur le Président, je vais être très bref.

Simplement, je voudrais rappeler à Madame GRAMAGLIA ma demande sur l'installation d'un arrêt de face à la rue Florestine, sans changer le lieu des deux autres arrêts.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et

d'un point de vue de l'urbanisme, de l'exploitation touristique de cette partie du port de Fontvieille qui n'est pas vraiment glorieuse actuellement, c'est le moins que l'on puisse dire.

Il est urgent d'attendre, je dirais, et de mieux comprendre certaines applications techniques. Je peux vous rassurer dans ce sens-là.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je tiens à vous informer que je reçois dans la semaine prochaine les exploitants de l'écloserie et je vous signale d'ailleurs qu'il n'y a pas que des poissons, il y a des huîtres maintenant.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).*

*l'Urbanisme.-* Je n'ai pas oublié, j'ai déjà commencé à réfléchir à la question, j'ai compris qu'il y avait une volonté de ne pas modifier l'arrêt de bus qui se trouve en haut, à la Poste.

Mais il faut juste prendre en considération que le fait d'ajouter un arrêt de bus, ce sera peut-être possible, je n'ai pas encore eu le temps d'avancer ma réflexion jusqu'à la finalisation et la conclusion de cette réflexion, mais cela va quand même allonger – parce que cela fait un arrêt de plus – les délais sur la ligne et donc augmenter le coût des lignes, puisqu'un arrêt de plus dans une ligne coûte plus cher. C'était juste à prendre également en considération. Mais je vais regarder le problème.

**M. le Président.-** Je crois que c'est très important, on l'a déjà dit et répète, il y a des personnes âgées, il y a une maison de retraite avec un nombre important de personnes âgées, ce serait quand même beaucoup plus simple pour celles-ci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

**M. le Chef de Cabinet.-**

SECT. 6 – INTERVENTIONS PUBLIQUES

I – COUVERTURE DEFICITS BUDGET COMMUNE ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

CH. 2 – DOMAINE SOCIAL

602.101/1 – C.H.P.G .....	-	1.473.700
602.101/3 – RESIDENCE DU CAP FLEURI .....	-	548.700
602.101/6 – C.H.P.G. SUBVENTION D'EQUIPEMENT.....	-	1.000.000
602.103 – DEFICIT DU C.T.S.....	+	131.200
602.105 – A QIETIDINE.....	+	182.400
	-	<u>2.708.800</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

**M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 3 – DOMAINE CULTUREL

603.102 – CENTRE SCIENTIFIQUE .....	-	30.000
603.103 – FONDATION PRINCE PIERRE .....	-	77.000
	-	<u>107.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

**M. le Chef de Cabinet.-**

II – INTERVENTIONS

CH. 4. – DOMAINE INTERNATIONAL

SC. 4.1. – SUBVENTIONS

604.103 – COMMISSION MEDICO-JURIDIQUE .....	-	2.000
604.124 – INST. D'ETUDES POLITIQUES MEDIT. ....	-	100.000
	-	<u>102.000</u>

## SC. 4.2. – POLITIQUES PUBLIQUES

604.203	– UNION POUR LA MEDITERRANEE.....	-	350.000
604.213	– EXPOSITION UNIV. SHANGHAI 2010.....	-	340.000
604.217	– COOPERATION BILATERALE ET MULTILATERALE .....	-	15.000
604.218	– PROTOCOLE KYOTO.....	-	34.000
604.220/1	– APD - COOPERATION MULTILATERALE .....	-	30.000
604.220/4	– APD - COTISATIONS ORGANISATIONS INTERN. ....	-	10.000
604.227	– PARTICIPATION ITER.....	-	150.000
		-	<u>929.000</u>
		-	<u>1.031.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Chef de Cabinet.-**

## CH. 5 – DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL

## SC. 5.1. – SUBVENTIONS

605.101	– ORCHESTRE PHILHARMONIQUE MONACO .....	-	220.000
605.101/2	– OPERA MONTE-CARLO .....	-	29.700
605.105	– MUSEE OCEANOGRAPHIQUE .....	-	2.500
605.124	– COMPAGNIE DES BALLETS DE MONTE-CARLO .....	-	77.200
605.125	– CENTRE JEUNESSE PRINCESSE STEPHANIE .....	+	18.000
605.126	– ASSOCIATION DES JEUNES MONEGASQUES .....	-	2.000
605.129	– ASSOCIATION FOI ACTION RAYONNEMENT .....	-	4.500
605.137	– FESTIVAL INTERNATIONAL DES ARTS .....	-	5.200
605.138	– THEATRE PRINCESSE GRACE .....	-	1.800
605.140	– MONACO DANCE FORUM .....	-	30.000
605.141	– CULTURE - CONTRIBUTIONS .....	-	457.000
		-	<u>811.900</u>

## SC. 5.2. – POLITIQUES PUBLIQUES

605.220	– ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE .....	+	200.000
605.230	– VOYAGES ECOLIERS - PROJET JEUNES .....	-	10.000
		+	190.000
		-	<u>621.900</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame Nicole MANZONE-SAQUET, nous vous écoutons.

**Mme Nicole MANZONE-SAQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je souhaite saluer la parution, somme toute récente, d'ouvrages de grande qualité sur l'histoire et le patrimoine de la Principauté. Ces ouvrages participeront pleinement, j'en suis convaincue, à transmettre aux jeunes générations notre histoire, nos traditions et un regard pertinent sur notre passé pour mieux appréhender notre avenir. Je pense tout particulièrement au livre très documenté

de notre compatriote M. Christian BURLE, intitulé « La photographie à Monaco des origines à 1880 » publié à l'occasion du 120<sup>ème</sup> anniversaire de l'Automobile Club de Monaco qui retrace l'évolution et la construction de Monte-Carlo.

Je pense également au manuel d'histoire de Monaco, publié par le Professeur Thomas FOULLERON, Docteur en histoire, ancien professeur du Lycée Albert 1<sup>er</sup> et aujourd'hui chargé des recherches sur l'histoire auprès du Palais Princier. Bien plus qu'un simple livre, cet ouvrage admirable nous livre l'histoire de Monaco, notre histoire, sans tabou, en toute transparence.

Récemment, je lisais un très bel article dans la presse monégasque sur le devoir de mémoire ; je crois que le Professeur FOULLERON nous offre avec toute l'impartialité et l'acuité du chercheur une vision juste et documentée de notre histoire. Grâce à ce livre, Monaco assume son passé et tout son passé, je l'en félicite. Monsieur le Ministre, notre belle langue n'est-elle pas le fleuron de nos traditions et notamment nos tripes, cet hymne que plusieurs personnes, aujourd'hui encore, ne connaissent pas ou mal est si regrettable pour des Monégasques.

Pourrais-je suggérer qu'au moment de la délivrance d'un document d'identité, le Service de la Nationalité remette un exemplaire de ce bel hymne aux nouveaux Monégasques ? Monsieur le Président du Comité des traditions approuvera ma démarche. Les enfants qui l'apprennent à l'école sont fiers de le chanter en famille et parfois même de l'apprendre à leurs parents.

Il existe des cours de langue monégasque dispensés par des professeurs sous l'égide de l'Académie des Langues Dialectales. A mon sens, ils sont peu fréquentés, c'est dommage. N'oubliez pas, Monsieur le Ministre, que « *Despoei tugiù sciù d'u nostru paise se ride au ventu, u meme pavayùn* », je laisse à mes collègues le soin de continuer a capella !

(Rires).

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

**M. le Ministre d'Etat.-** Merci, Madame MANZONE-SAQUET.

Je veux, évidemment, m'associer au nom du Gouvernement à ce que vous venez de dire sur ces ouvrages récents. Celui que je connais le mieux, c'est celui de M. FOULLERON, le manuel scolaire, qui est un ouvrage remarquable et d'ailleurs il m'arrive assez

souvent de l'offrir à des visiteurs qui sont reçus au Gouvernement. Ce manuel est bien plus qu'un manuel, c'est un livre d'histoire et il comporte même par rapport à des livres d'histoires comparables un plus. C'est-à-dire que c'est un des rares livres d'histoire qui présente en parallèle l'histoire de Monaco mais aussi l'histoire de France, l'histoire du Saint Empire Romain Germanique, l'histoire d'Espagne, l'histoire de l'Italie et on a ainsi une fresque. Or, vous savez qu'aujourd'hui les élèves, même les étudiants, souffrent d'un savoir fragmenté, c'est-à-dire qu'ils sont spécialistes d'une seule chose. C'est vrai aussi à l'agrégation d'histoire, aujourd'hui, mes collègues qui président l'agrégation d'histoire me disent souvent que les étudiants peuvent être spécialisés sur les notaires en Bourgogne au XVIII<sup>ème</sup> siècle, là ils sont incollables, mais si on leur demande ce qui s'est passé à Vienne au même moment, là c'est le trou.

Donc, l'ouvrage de M. FOULLERON, en partie pour cette raison, est un ouvrage remarquable. Je vous indique, d'ailleurs, que plusieurs professeurs, à partir de cet ouvrage, ont fait des fresques chronologiques qu'on peut voir au Collège et au Lycée, des fresques chronologiques vraiment très intéressantes.

Donc, bravo, Madame MANZONE-SAQUET.

L'enseignement du Monégasque, le Gouvernement y est évidemment tout à fait favorable, les cours en école Primaire et au Collège sont obligatoires et ils sont suivis quand même de manière très active. La preuve d'ailleurs, la remise des prix de langue monégasque, chaque année, dans la cour de la Mairie.

Alors, peut-on aller plus loin pour la remise d'un document en langue monégasque, traduit en français ou en anglais ? Monsieur MASSERON va regarder ça, mais tout à fait d'accord avec vous, Madame MANZONE-SAQUET.

C'est un patrimoine, un patrimoine immatériel mais un patrimoine très précieux.

**Mme Nicole MANZONE-SAQUET.-** Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Je vous précise que les cours qui sont dispensés à l'Académie des Langues Dialectales sont réservés aux adultes et que les horaires sont souples, c'est surtout ça qui compte. Merci.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

D'ailleurs, pour finir avec M. FOULLERON, le Prince ne s'y est pas trompé puisqu'il a engagé M. FOULLERON pour participer au traitement des archives du Palais.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

### M. le Chef de Cabinet.-

CH. 6 – DOMAINE SOCIAL ET HUMANITAIRE

SC. 6.2. – POLITIQUES PUBLIQUES

606.204 – GRATIFICATIONS & AIDES SOC. ....	-	10.000
606.209 – AIDE TRAVAILLEURS IND. AUXIL. ....	-	337.000
606.214 – DROITS DE RESERVATION .....	-	500.000
606.221 – CENTRE ACCUEIL THERAP. TPS PARTIEL .....	-	30.000
606.222 – AIDE NATIONALE AU LOGEMENT .....	+	550.000
606.223 – MESURES EN FAV/P HANDICAPEES.. .....	+	59.000
606.228 – AIDE A L'INSTALLATION PROFESS. ....	-	102.300
606.229 – AIDE A L'INSTALLATION ARTISTES.....	+	82.000
	-	<u>288.300</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Eric GUAZZONNE, nous vous écoutons.

**M. Eric GUAZZONNE.-** Merci, Monsieur le Président.

Au moment où on recherche des économies sur le Budget de l'Etat, il y en a qui dépendent d'arbitrages et il y en a qui peuvent dépendre aussi du timing et une qui peut dépendre de ce timing, c'est l'ANL. Lors d'une réunion privée, vous nous avez fourni un document très exhaustif sur la ventilation de l'ANL et il est apparu sur ce document que plus on retardait la livraison de logements domaniaux, plus la ventilation de l'ANL dans le domaine privé était importante.

Donc, je pense qu'il faudrait s'engager pour avoir une livraison d'appartements régulière, tous les ans, cela nous permettrait d'une part, de garder les loyers dans le domaine du Gouvernement, mais aussi de réduire l'ANL dans le domaine du privé. Aujourd'hui, le programme est fixé jusqu'en 2015, alors, attelons-nous déjà au programme 2016/2017/2018. Je crois vraiment que là, il y a des économies importantes à faire et qui ne dépendent pas d'arbitrages.

**M. le Président.-** Je crois qu'effectivement, ce point a été débattu à plusieurs reprises et je pense qu'il faut en tenir compte.

**M. le Ministre d'Etat.-** Il faut espérer qu'effectivement, même s'il faut nuancer l'affirmation, que l'augmentation de l'ANL n'est pas due simplement au décalage, comme on l'a dit au cours des débats, mais c'est vrai qu'il faut que nous arrivions à mieux étaler les livraisons de logements. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).



**M. le Chef de Cabinet.-**

## CH. 7 – DOMAINE SPORTIF

## SC. 7.1. – SUBVENTIONS

607.105	-	YACHT CLUB DE MONACO .....	-	7.000
607.107	-	SUBVENTIONS DIVERSES .....	-	8.000
607.108	-	TENNIS CLUB .....	-	3.500
607.117	-	AGFIS - ATP .....	-	59.000
				<u>77.500</u>

## SC. 7.2. – POLITIQUES PUBLIQUES

607.202	-	SPORT SCOLAIRE.....	-	35.000
607.203	-	COMITE OLYMPIQUE .....	-	3.000
				<u>38.000</u>
				<u>115.500</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Chef de Cabinet.-****III – MANIFESTATIONS**

## CH. 8 – ORGANISATION MANIFESTATION

## SC. 8.1. – SUBVENTIONS

608.103	-	FESTIVAL INT. TV / MEDIAX .....	-	245.000
608.104	-	EPREUVES SPORTIVES AUTOMOBILES .....	-	1.000.000
608.114	-	MANIFESTATIONS NOUVELLES .....	-	10.000
608.132	-	MANIFESTATIONS SPORTIVES .....	-	9.000
608.137	-	EVENEMENT CULT. GRIMALDI FORUM .....	-	2.900.000
				<u>4.164.000</u>

## SC. 8.2 – POLITIQUES PUBLIQUES

608.201	+	MANIFESTATIONS NATIONALES .....	+	6.850.000
608.205	-	CONGRES - RECEPTIONS.....	-	50.000
608.206	-	CONGRES - CONTRIBUTIONS .....	-	40.000
608.213	-	ANIMATION .....	-	30.000
				<u>6.730.000</u>
				<u>2.566.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Chef de Cabinet.-****IV – INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME**

## CH. 9 – AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME

## SC. 9.1 – SUBVENTIONS

609.117 – CHAMBRE DE DEVELOPPEMENT .....	-	100.000
609.119 – COORDIN. CAM COM. LIMITROPHES.....	-	100.000
	-	<u>200.000</u>
SC. 9.2 – POLITIQUES PUBLIQUES		
609.201 – AIDE COMMERCE.....	-	100.000
609.204 – BONIFICATIONS DE PRETS .....	-	15.700
609.208 – ETUDES ECONOMIQUES .....	-	926.500
609.210 – AIDE DEVELOPPEMENT DURABLE .....	-	99.000
609.213 – RACHAT INVESTISSEMENT.....	-	1.000
609.214 – INTERVENTION ECONOMIQUE.....	-	500.000
609.218 – EXPLOITATION GARE .....	+	25.000
	-	<u>617.200</u>
	-	<u>817.200</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Chef de Cabinet.-****SECT. 7 – EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS**

## CH. 1 – GRANDS TRAVAUX - URBANISME

701.902 – FR. ETUDES URBANISMES & GRANDS TRAVAUX.....	-	228.500
701.906 – GALERIE SECURITE TUNNEL RAINIER .....	-	270.000
701.907 – AMELIORATION SECU. TUNNELS ROUTIERS .....	-	9.000
701.908 – TUNNEL DESCENDANT.....	+	3.032.000
701.911 – URB. SNCF – VOIRIE & RESEAUX.....	+	700.000
701.913/3 – URB. SNCF – ILOT CANTON.....	-	1.810.000
701.913/4 – URB. SNCF – ILOT RAINIER III.....	+	5.500.000
701.913/6 – URB. SNCF – ILOT PRINCE PIERRE .....	-	4.316.000
701.913/7 – URB. SNCF – ILOT PASTEUR.....	-	4.500.000
701.976 – TUNNEL MONTANT / RN7 EST .....	-	130.000
701.997 – LIGNE GRANDE VITESSE .....	+	300.000
	-	<u>1.731.500</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Cela concerne surtout le chapitre 3, peut-être que mes collègues souhaitent intervenir sur le chapitre 1<sup>er</sup> ou 2 ? Pour une meilleure cohérence, je peux attendre.

**M. le Président.-** Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Merci.

C'est une intervention qui concerne un peu l'ensemble de ce chapitre.

De nombreux articles ont fait l'objet dans cette section sur les Grands Travaux, de report de révision à la baisse.

Je pense que les articles, comme Ilot Pasteur, qui a été réduit de 75 %, l'élargissement du Quai des Etats-Unis, qui a été reporté en totalité, ou l'aménagement de l'avant-port, qui a été réduit de 79 %, pour ne citer que les plus importants en valeur, représentent des reports volontaires qui pénalisent le coût final de ces opérations puisque les marchés seront, à terme, revalorisés lorsqu'ils recommenceront.

D'une manière générale, qu'il s'agisse de report ou de retard, il y a des conséquences financières. Dans ce cas, et nous en avons parlé l'autre soir, je ne vois pas pourquoi le report de quelques mois du futur bâtiment du Conseil National serait plus coûteux que les autres, d'autant que les dernières dépenses pour équiper ce bâtiment concerneront les travaux de finitions et les équipements mobiliers et techniques qui peuvent être différés sans conséquence au dernier moment.

2,4 M€ peuvent être reportés sur la ligne du marché de la Condamine, c'est simplement une question de volonté.

**M. le Président.-** Je vous rappelle, avant de laisser parler Monsieur le Ministre d'Etat, que Monsieur le Maire a dit qu'il n'était pas nécessaire d'inscrire des crédits au Rectificatif.

Monsieur le Ministre, pas de remarque ? Non.

Je passe à présent la parole à Monsieur Philippe CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est toujours le même sujet, ce qui a été fait pour les locaux à usage d'habitation doit maintenant être fait pour les locaux à usage de bureaux, c'est notre programme de 2008. Où en est-on ? Aucune inscription maintenant depuis trois ans, aucune inscription au Primitif à venir, j'y reviendrai lors de mon explication de vote dans un instant.

Cela dit, il y a plusieurs volets, le volet économique comme je viens de le dire, aucun plancher de bureaux proposé, le volet attractivité qui peut attirer,

effectivement, les touristes mais aussi qui concerne la qualité de vie de ceux qui vivent à Monaco, les ressortissants étrangers, les personnes fortunées et puis, les Monégasques eux-mêmes.

Cette ville est morte le week-end ! Encore une fois, on prend toujours le même exemple, boulevard des Moulins ne serait-ce que le samedi, même pas le dimanche, la rue Caroline le samedi, aucun lieu de vie, une ville triste. Alors, certes, il y a quelques succès, des manifestations, mais c'est ponctuel. De manière générale, comment peut-on accepter une chose pareille, alors que partout ailleurs dans le même genre de ville côtière, vous avez un monde fou, ne serait-ce qu'à Menton, cette rue piétonne où il n'y a absolument rien mais où il y a une certaine permissivité et où les commerçants peuvent sortir dans la rue présenter leurs produits, où il y a une certaine animation, eh bien, vous avez du monde tous les week-ends.

Moi, je suis extrêmement déçu de la façon dont les choses se présentent et de la façon dont elles sont faites depuis que je suis élu, en ce qui concerne ces deux volets.

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des réflexions de la part du Gouvernement ?

Monsieur PICCININI, nous vous écoutons.

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Moi aussi, je suis un petit peu déçu, même si pour moi, c'est plus facile d'en parler parce que je viens d'être nommé. Mais effectivement, sachez que c'est une priorité, et même une exigence car c'est une pénurie dont je mesure chaque jour la réalité et la gravité. Pour arriver à faire en sorte que des gens s'installent, il faut passer beaucoup de temps avec chacun pour les persuader que la situation va s'améliorer, mais ils doivent commencer par s'installer. Donc, vous prêchez un convaincu et pour moi, il s'agit d'une priorité.

Par contre, on peut considérer qu'il existe des priorités qui sont plus prioritaires et donc des choix à faire. La volonté c'est choisir et choisir c'est quelque fois aussi renoncer. Donc, évidemment, si nous avons voulu faire d'abord certains types de projets, de programmes dont la nécessité était impérieuse, cela a provoqué un retard dans d'autres. Cependant, je pense que l'urbanisation d'une certaine partie des délaissés S.N.C.F. pourrait faire l'objet d'une réflexion ne grevant pas les finances de l'Etat, parce que cela pourrait être une initiative où l'Etat, tout en conservant la maîtrise des terrains, pourrait étudier

des solutions de baux à construction qui mobiliseraient suffisamment d'énergies financières dans le sens de la création des espaces de bureaux qualifiés dont nous avons besoin.

Nous réfléchissons activement à cela et je suis personnellement exposé chaque jour à ce type de doléance.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur CLERISSI, sur l'animation de la ville, la Commission Commerce qui est animée par Mme GARINO, dont vous faites partie, un de ses rôles, c'est de faire des propositions d'animations. Après on verra comment cela peut se répartir entre la Mairie et le Gouvernement, mais dans les rues piétonnes, effectivement, c'est frappant ce que vous dites. Vous allez à Antibes le dimanche après-midi, il y a plein de monde et, c'est sûr, qu'il y en a moins ici. Donc, faites des propositions au sein de la Commission.

**M. Philippe CLERISSI.-** Moi je vous ai dit ce que je pensais de la Commission Commerce, je ne suis pas d'accord. Je vous avais dit de faire une Commission restreinte décisionnaire moi je suis prêt à me sacrifier, à ne pas y aller au cas où on croirait que j'ai un ego démesuré et que je veux prendre une Commission en otage. Mais y mettre le Président de l'UCAM, y mettre quelqu'un des Travaux Publics, des Finances et qu'on arrive à en sortir, qu'on décide !

Par exemple, sur la rue Caroline, il faut faire quelque chose, il faut refaire le carrelage, il faut refaire l'ambiance, il faut refaire la décoration, la flore, mais il faut y aller. La Commission actuelle, elle comprend l'ensemble des commerçants, je vous l'ai dit, Monsieur le Ministre...

**M. le Ministre d'Etat.-** Faites des sous-commissions !

**M. Philippe CLERISSI.-** Mais c'est prévu, elle s'est réunie une fois et puis plus rien...

**M. le Ministre d'Etat.-** Un peu plus quand même.

**M. Philippe CLERISSI.-** Peut-être deux fois. Moi, les deux fois où j'y suis allé...

**M. le Ministre d'Etat.-** Oui, oui il y a eu des commissions de quartier...

**M. Philippe CLERISSI.-** ... c'était une logomachie et un combat de commerçants qui se disputaient entre eux, je vous l'ai dit, les deux voisins n'étaient pas d'accord, le voisin d'en face n'est pas d'accord avec son voisin de droite, le voisin de droite n'est pas d'accord avec le voisin de gauche, qui lui n'est pas d'accord avec les voisins d'en face... et avec tout cela on n'avance pas... Moi j'appelle ça de la réunionite aiguë, il faut soigner cela de façon drastique.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur CLERISSI, il n'y avait plus de réunion de ce type depuis des années, tout simplement pour la raison que vous dites. Moi, je pense que les gens doivent se parler. Donc, effectivement, au début, les gens ne sont pas d'accord, ils voient chacun leur intérêt et puis, petit à petit, si le travail est bien organisé – moi je suis un adepte des réunions courtes – si les sous-commissions sont bien organisées, on fait une sous-commission sur la rue Caroline et on avance. Mais je le répète, Monsieur CLERISSI, la Commission ne sera pas décisionnaire, la décision c'est le Gouvernement qui la prend.

**M. Philippe CLERISSI.-** Je veux bien, mais alors prenez une décision !

**M. le Président.-** Bien. Nous écoutons à présent Monsieur Pierre LORENZI.

**M. Pierre LORENZI.-** Merci, Monsieur le Président.

Le tunnel descendant c'est-à-dire le tunnel de liaison Moyenne Corniche - Monaco est un peu l'arlésienne de ces dernières années, on en parle, on voit des chiffres, mais on ne sait pas réellement où en est l'état d'avancement de ce dossier, et quand, si vous me permettez l'expression, on verra le bout du tunnel...

Le Budget Rectificatif 2011 que nous étudions s'est vu complété d'une écriture sur le siège de 3 532 000 € qui nous avait été annoncée lors d'une Commission Plénière d'Etude le 12 septembre 2011.

D'après ce que nous a laissé entendre le Gouvernement, mais de manière très brève, l'objectif serait de permettre le lancement des travaux à brève échéance, afin tout simplement, de ne pas se priver de l'opportunité de le réaliser. Cependant, il ne semble pas que le problème porte sur un permis de construire, comme j'ai pu l'entendre de ma collègue Anne

POYARD-VATRICAN, mais serait un problème beaucoup plus complexe de validité d'expropriation des tréfonds pour la déclaration d'utilité publique. Au vu du coût annoncé au programme triennal de près de 100 M€, on ne peut se permettre de faire des raccourcis sur ce sujet. Cela laisse songeur quand on voit que son évolution depuis juin 2008, en à peine plus de 2 ans, a été de près de 13 M€. Que nous réserve encore l'avenir ? Personne ne nie la difficulté de mener ce chantier à bien, pas plus que son utilité, mais le Gouvernement est-il bien sûr d'en avoir la parfaite maîtrise, et le moment est-il réellement opportun ?

Je reviendrai assurément sur ce point lors du budget primitif, aussi vais-je conclure rapidement sur ce point en adressant une demande au Gouvernement de nous informer de façon précise, afin de connaître les raisons qui conduisent à une telle inscription au budget rectificatif. Lors de la Commission Plénière d'Etude à laquelle je faisais référence, vous nous parliez de l'expiration de la déclaration d'utilité publique. Je constate que l'arrêté de déclaration d'utilité publique a été pris le 6 juillet 2007 et que, sauf prorogation, il expirera le 6 juillet 2012. Cela dit, dans le programme triennal, vous faites état de la perte du bénéfice de l'ordonnance d'expropriation. N'est-il donc pas possible de demander la prorogation au regard de l'importance des travaux et du coût de l'opération ? Etant donné la complexité, j'aimerais, Monsieur le Ministre, pouvoir disposer d'un point complet des tenants et aboutissants, sachant que le Gouvernement originairement pensait pouvoir faire ce tunnel descendant pour 2001.

Je vous en remercie par avance.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Madame GRAMAGLIA, nous vous écoutons.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, juste un mot. Effectivement, ce dossier sort de terre, si j'ose reprendre votre expression s'agissant d'un tunnel. Je vous rappelle que c'est un ouvrage qui est très important, nous avons repris contact avec le groupe qui avait été retenu pour faire le tunnel descendant, puisque l'avenir de ce tunnel avait été mis en suspens, effectivement, il y a un problème d'extinction de la DUP (déclaration d'utilité publique) fin 2013. Il faut arriver à commencer des travaux en zone française avant fin 2013. Le groupement nous avait proposé plusieurs solutions techniques – et c'est pour cela que maintenant nous

nous rapprochons d'eux – qui sont à l'étude et des solutions techniques qui ont un coût différent si on part juste de Monaco pour arriver en France ou si on commence à creuser des deux côtés et qu'on se rejoint au milieu. Nous sommes en cours de discussion avec le groupement à ce sujet et on espère finaliser et signer le contrat avant la fin de l'année ou en tout cas début 2012.

Bien sûr, je vous ferai un point complet pour le Budget Primitif 2012.

**M. Pierre LORENZI.-** Merci. Effectivement, j'espère qu'avant que vous signiez le contrat, on sera tenu informé des tenants et des aboutissants de la situation et des obligations qui vont incomber au prochain budget et pendant quelques années probablement et cela de manière significative. Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Monsieur Claude CELLARIO.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci.

Je voudrais revenir sur l'intervention de mon collègue Philippe CLERISSI. Il faut bien considérer, Monsieur le Ministre, que c'est le problème que vous allez avoir. Il est bien beau de mettre en place des systèmes performants pour attirer des investisseurs à Monaco, de raccourcir les délais administratifs, un certain nombre de changements qui ont été demandés et je pense que la création du Monaco Business Office mis en place va dans ce sens-là. Mais par la suite, lorsque tout cela est établi si vous ne pouvez pas fournir un endroit, une place, des locaux, que va-t-il se passer ? C'est un problème qui va prendre une acuité considérable. Il faut absolument que le Gouvernement s'en charge.

J'avais annoncé, il y a quelques années, 8000 m<sup>2</sup> dans le privé. On me dit qu'ils sont utilisés, c'est bien. En revanche en ce qui concerne le domanial, et plus particulièrement les travaux faits par l'Etat, il n'y a rien. Conclusion, j'ai peur que tous les efforts qui sont faits par le Gouvernement – et ils ont été faits à juste titre – pour améliorer l'accueil, pour diminuer les délais, soit annihilés par le fait qu'à un moment donné, on ne peut rien offrir à ces investisseurs, on se trouve coincé. Dès le Budget Primitif 2012 de l'année prochaine, il faut absolument qu'il y ait un plan d'action efficace pour changer la donne.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.



Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

**M. le Ministre d'Etat.-** Bien sûr, vis-à-vis des investisseurs importants ou à haute valeur ajoutée qui arrivent, je ne crois pas que ce soit la vocation du domanial d'accueillir leurs bureaux, il faut être clair. Si on fait des bureaux domaniaux, ce sera essentiellement pour des Monégasques et pour des activités créées par les Monégasques.

Jusqu'à présent les dossiers de hauts investisseurs que j'ai pu connaître, par l'intermédiaire de M. Henri FISSORE, chacun de ces investisseurs, nouveau résident, a trouvé une solution dans le privé, pour ses locaux, pour loger ses collaborateurs. Donc, on y arrive parce qu'il y a encore des surfaces. Ceci dit, vous avez complètement raison, c'est essentiel pour l'avenir, c'est pourquoi nous réfléchissons et nous vous présenterons assez vite – peut-être avant la fin de l'année ou en tout cas au plus tard en début d'année – une réflexion globale, avancée déjà, sur les derniers endroits où on peut construire, c'est-à-dire Testimonio, l'Ilot Charles III, sur les délaissés S.N.C.F. et l'Annonciade un peu plus tard. La réflexion n'est pas tout à fait aboutie ni finalisée bien sûr, mais au fur et à mesure elle avance et, je pense qu'en début d'année, on pourra donner les grandes lignes.

**M. le Président.-** Merci.

Nous écoutons à présent Madame Anne POYARD-VATRICAN.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci.

Je voulais revenir sur le tunnel descendant puisque j'en avais fait un de mes propos de la politique générale et je suis heureuse que M. LORENZI rebondisse aussi sur le sujet. Je voudrais faire part de plusieurs remarques.

La première c'est que, pour un projet d'une telle envergure qui est évalué aujourd'hui, à 100 M€ mais qui coûtera sans doute beaucoup plus. On se retrouve avec des écritures surprises dans l'urgence pour 3,3 M€ alors même que c'est un projet qui existe depuis des années. J'avoue ne pas comprendre pourquoi cette écriture qui n'était pas mentionnée au Budget Rectificatif 2011 vient de sortir il y a moins d'un mois. Que ce projet d'envergure, décalé d'année en année, devienne subitement prioritaire, je trouve que c'est un peu léger comme approche.

La deuxième remarque que je voulais faire, c'est que ce projet a vu le jour il y a plus de 15 ans avec des

données économiques et un contexte bien précis. Des études ont été commanditées qui aujourd'hui datent énormément. Pour autant, les problèmes rencontrés aujourd'hui, notamment, en termes d'accès à la Principauté, restent posés. Ils ne seront absolument pas réglés par l'existence du tunnel descendant et je dirai même, à l'inverse, les travaux qui vont se dérouler pour la création de ce tunnel descendant vont aggraver la situation en terme d'accès à la Principauté. Quand bien même on donnerait les premiers coups de pioche à la fin de l'année, la livraison du tunnel, compte tenu de la difficulté de l'ouvrage, ne se fera pas avant cinq, sept voir dix ans. Donc, pendant toutes ces années, la circulation aux abords de la Principauté ne va pas s'améliorer mais se détériorer et le problème de l'attractivité, notamment pour les salariés qui viennent chaque jour travailler à Monaco, va continuer à se poser.

Pour finir, le dernier point que je voudrais soulever, c'est celui des parkings- relais à l'extérieur de la Principauté ou aux frontières, parkings demandés par l'U.P. et par l'U.P.M. depuis 2003 : permettre aux gens de garer leur voiture hors Monaco et de venir ensuite via un transport propre en Principauté. Moins il y aura de véhicules à Monaco, plus la circulation sera facilitée. Vous savez qu'il existe des projets alternatifs au tunnel descendant, donc des projets qui traitent de parkings-relais à l'extérieur de la Principauté comme la proposition du TREM. Il y a, également, un projet proposé par la Fédération Patronale, permettant de relier en souterrain certains parkings existants de la Principauté.

*(Sonnerie).*

... donc, pourrions-nous avoir un éclairage sur le tunnel descendant mais aussi sur les projets alternatifs, quelque chose de plus conséquent et sérieux qu'une demi-ligne d'écriture modificative transmise le 12 septembre dernier.

**M. le Ministre d'Etat.-** La réponse est relativement claire, Madame POYARD-VATRICAN, le Gouvernement n'a pas souhaité que ce débat, qui est un débat lourd pour l'avenir de la Principauté, soit un débat du Budget Rectificatif. C'est un débat qui doit être sur un Budget Primitif. Le point important et qui explique qu'on bouge là-dessus, ce n'est pas parce qu'on a des excédents budgétaires qu'on bouge ! On bouge parce que la Déclaration d'Utilité Publique en France tombe, comme Mme GRAMAGLIA l'a dit, à la fin 2013 et que le juge administratif français considère que, pour que la déclaration d'utilité publique ne tombe pas, il faut que les travaux aient, effectivement, commencé et pas seulement un coup de pioche.



Si jamais on fait ce tunnel, il peut y avoir des recours, pas des recours des propriétaires parce que cela ne les gênera pas tellement dans le tréfonds, mais il y aura des recours par des associations des riverains, des associations écologistes et on ne veut pas se retrouver – dans l'hypothèse où on confirme dans le Budget Primitif 2012 cette opération – avec un tunnel commencé, mais pas correctement, et une DUP annulée par un juge administratif français.

Donc ces crédits sont éventuellement nécessaires d'ici la fin de l'année, je dis éventuellement parce que nous n'en sommes pas sûrs, c'est bien cela Madame GRAMAGLIA ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Ces crédits pourront être utilisés soit à la fin de l'année, soit en début d'année 2012 et ils sont nécessaires pour signer le contrat avec le groupe qui serait, éventuellement, en charge de faire le tunnel, puisqu'à la signature du contrat, il y a un certain pourcentage à verser.

**M. le Ministre d'État.-** Mais, en votant ces crédits, on ne signe pas le contrat.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** J'aime bien vous l'entendre dire...

**M. le Ministre d'État.-** Et on ne signera pas le contrat avant l'examen du Budget Primitif 2012.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Voilà ! Je suis contente que nous arrivions à cette conclusion officiellement, c'est-à-dire que le fait de voter cette inscription corrective sur le Budget Rectificatif n'est pas la décision de faire et que le débat aura lieu lors du Budget Primitif 2012.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** La ligne budgétaire de l'Ilot Rainier III comprend 36 M€, et représente donc le principal chantier en cours.

Le mode d'attribution de ce marché a fait l'objet à l'origine de conditions imposées à l'entreprise concernant l'attribution des travaux sous-traités et de

second œuvre. Je souhaite que nous ayons connaissance, de manière exhaustive puisque tous les marchés ont dû être passés à ce stade des travaux, du classement des entreprises attributaires et des montants correspondants afin de vérifier l'accomplissement des conditions initiales.

Par ailleurs, je voudrais savoir comment a évolué l'enveloppe globale de ce marché, puisque je constate une augmentation de 5,5 M€ sur le Rectificatif.

Puisque j'ai l'occasion de m'adresser à vous, je suis très heureux que vous ayez résolu en deux jours les questions posées par mes collègues sur les barrières ou les passages protégés, par contre, en ce qui me concerne, cela fait un mois que j'ai posé, lors des réunions privées, deux questions qui sont restées sans réponse.

La première concernait la création d'une Commission technique pour le contrôle des bateaux et la deuxième concernait la création d'une carte-pêche qui aurait permis aux Monégasques, aux retraités jeunes ou vieux, de continuer à s'adonner à leur loisir à Monaco.

**M. le Président.-** De la majorité.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Même si je sais que l'allusion à la carte-pêche a fait beaucoup rire certains membres du Gouvernement, ce qui est un manque total de respect pour nos compatriotes.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Alors, en ce qui concerne le contrôle technique des navires, effectivement, je me suis rapprochée des services et cette question est actuellement à l'étude. Le contrôle technique n'est pas exclu. Si on l'instaure, je vous rappelle qu'il n'existe pas en France, cela qui va imposer une obligation à tous les plaisanciers. Donc, comme pour chaque chose, il y a les partisans du « pour » et les partisans du « contre » qui disent que cela va leur donner une contrainte supplémentaire de faire ce contrôle technique.

En conséquence, nous sommes en train d'étudier une solution subsidiaire à ce contrôle technique qui pourrait résoudre le problème, puisque je rappelle que le problème de fond du contrôle technique – et vous me direz si je me trompe – est d'essayer d'éliminer les bateaux-épaves dans le port de Monaco. Il y a l'article 27 de l'ordonnance 3.815 du 23 juin 1967

qui permettrait d'instaurer une taxe spécifique pour tous les bateaux qui ne bougent pas.

Nous sommes en train d'étudier cette solution pour essayer de limiter les nuisances occasionnées par un contrôle technique à des plaisanciers qui, eux, entretiennent leurs bateaux, font sortir régulièrement leurs bateaux du port et se verraient, pour essayer de remédier à un problème qui ne les concerne pas, obligés de subir les désagréments d'un contrôle technique.

Si la solution que j'envisage, à savoir l'instauration de cette redevance, à approfondir bien sûr, pour les bateaux qui ne sortent pas du port et qui ne bougent pas, n'est pas une solution satisfaisante, je me replongerai – avec votre collaboration si nécessaire, parce que toute aide et tout apport là-dessus seront les bienvenus – sur le problème du contrôle technique. Mais avant j'essaie de trouver une solution qui crée le moins de désagréments possibles à l'ensemble des plaisanciers.

Pour la carte-pêche, effectivement, là-aussi, j'ai essayé de réfléchir un peu sur cette question mais c'est quand même très difficile, surtout depuis que nous sommes au Conseil de l'Europe, de permettre à des résidents monégasques d'aller pêcher et d'interdire à d'autres personnes qui ne sont pas de nationalité monégasque – puisque c'est ce que vous avez proposé – non ? Alors je me trompe, j'avais compris que c'était une carte qui serait réservée aux pêcheurs de nationalité monégasque ou aux résidents ...

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Non, pas du tout. J'ai demandé à ce que soit appliquée aux pêcheurs à la ligne l'arrêté ministériel qui bénéficie depuis des années aux pêcheurs sous-marins, qui obtiennent une autorisation auprès de la Police Maritime pour accéder au site de pêche sur le territoire de Monaco, ce qui permettrait déjà peut-être d'exclure un certain nombre de personnes qui pourraient être sanctionnées pour des agissements qui sont totalement contraires à l'entretien et à la propreté des quais.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Juridiquement, cela pose des problèmes, parce que cela crée une discrimination. Mais je vais approfondir cette question – parce que je n'ai pas encore eu beaucoup de temps pour le faire – mais c'est vrai que cela pose un problème de discrimination pour les personnes qui arrivent en

Principauté de Monaco et qui se verraient interdire l'accès aux zones de pêche.

*(Plusieurs personnes interviennent en même temps... inaudible).*

**M. le Président.-** Un peu de calme, s'il vous plaît.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Je disais, pas plus que celle qui consiste à limiter l'accès aux logements domaniaux, c'est une autre forme de discrimination et c'est ce qui fait les privilèges des Monégasques à Monaco et c'est ce qui fait notre pays.

Mais bon, si la pêche n'intéresse personne, n'en parlons plus.

**M. le Président.-** Bien....

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Par contre, j'ai posé un certain nombre d'autres questions et d'ailleurs tout à l'heure, à la question que j'ai posée au Gouvernement, c'est vous qui avez répondu. Alors, pour quelqu'un qui ne veut pas faire partie du Gouvernement, je vous prierai de laisser répondre les membres du Gouvernement, parce qu'en demandant pourquoi est-ce que le retard sur la construction du Conseil National poserait un problème, c'est vous qui m'avez répondu en disant : le Maire n'a pas demandé de subvention.

Alors, si cela ne vous dérange pas, lorsque je pose des questions aux Membres du Gouvernement, vous les laissez répondre, vous parlez assez souvent.

**M. le Président.-** Je vous ai répondu essentiellement pour la bonne raison que le Ministre d'Etat s'est déjà exprimé et qu'il ne voulait pas prendre la parole. Nous avons eu tous ensemble une réunion avec la Mairie et c'est la position du Maire qui ne souhaitait pas d'inscription de crédits. C'est tout ce que j'ai dit, il n'y a aucune polémique là-dessus. Je pense que le Ministre d'Etat, comme le Maire de Monaco, pourrait dire la même chose. Donc, c'est pour cela, le Ministre d'Etat ne voulant pas parler sur ce sujet puisqu'il s'est largement exprimé jusqu'à présent, que j'ai fait cette réponse. C'est tout.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Excusez-moi, Monsieur le Président, je pourrais peut-être ajouter une petite précision là-dessus.

Lorsqu'il s'agit de contrats signés et de chantiers qui ont déjà démarré et qui sont en cours, cela peut poser des problèmes d'arrêter un chantier. Si on demande aux entreprises d'arrêter les travaux, on va avoir des recours, avoir des demandes d'indemnisation. Admettons qu'on arrête le chantier, et qu'on le reprenne dans « X » temps, ce seront des dépenses beaucoup plus importantes.

Retarder des chantiers qui n'ont pas encore démarré et où on n'a pas encore signé des contrats a des conséquences très différentes d'un point de vue financier.

**M. le Président.-** Merci. La parole est à présent à Monsieur Laurent NOUVION.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Excusez-moi, j'ai posé des questions sur l'Ilot Rainier III, qui sont pour moi de la plus haute importance parce qu'elles concernent la priorité nationale que vous soutenez tant, Monsieur le Président.

La Commission du respect de la priorité nationale était déjà dans note programme en 2003, ce n'est plus dans vos objectifs, je l'ai compris.

Donc, j'ai demandé la liste des sous-traitants...

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* La liste des sous-traitants, je ne l'ai pas actuellement, mais je peux vous la communiquer.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** En particulier, pour savoir si l'entreprise est toujours, conformément à ses engagements initiaux, dans les pourcentages qui avaient été prévus pour les entreprises monégasques classées « A », « B » ou « C ».

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* D'accord, je vous la communiquerai.

**M. le Président.-** Est-ce que vous avez fini avant que je vous interrompe, dans vos interventions, parce que je ne voudrais pas vous couper encore une fois. Merci.

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Je vais intervenir sur le Port. Je voulais juste m'associer totalement, tout d'abord, aux propos de

mon collègue M. CLERISSI, cela fait trois ans dans cette enceinte que nous avons été tous les deux – pas toujours d'accord sur tout – mais là-dessus, les portedrapeaux pour dire que vous avez perdu cinq ans et que ces cinq ans seront très douloureux et vont nous coûter très cher par rapport à des investisseurs et des gens qui veulent développer leur activité à Monaco. Lorsqu'on perd ce nombre d'années à ces endroits-clés, dans ce genre de secteur, on ne le rattrape pas.

Là encore, c'est une question de volonté politique.

Concernant le tunnel descendant, nous en avons parlé en séance privée, vous nous donnez, Monsieur le Ministre et Madame le Conseiller, des raisons techniques et administratives. En fait, il faut être simple. Pourquoi sommes-nous coincés par les délais ? Parce que les délais courent lorsqu'on signe en France, parce que la France est un pays qui a une administration et des règles administratives très précises. Et qu'est-ce qui se passe ? Comme nous, nous avons reporté ces opérations depuis des années, y compris le tunnel descendant, nous sommes coincés ! Donc, le Gouvernement vient devant nous en urgence lors du Budget Rectificatif en nous demandant de voter les 3 M€ tout de suite parce que sinon nous perdons l'autorisation. Effectivement, les délais courent. Cela vous démontre, une fois de plus, par cet exemple et par ces attermolements et ce manque de décision et de report de crédits et surtout de report de travaux sur le tunnel descendant, comme sur d'autres, que nous sommes coincés. Là, nous sommes rattrapés par les attermolements gouvernementaux.

Sur l'intervention de mon collègue Christophe SPILLOTIS-SAQUET, concernant la carte-pêche, là aussi c'est symptomatique ! Vous vous rendez compte que nous ne pouvons pas autoriser des pêcheurs et des résidents de Monaco à pêcher dans notre port ou sur la jetée parce qu'on risque d'être en contradiction avec le Conseil de l'Europe ! Mais où en est-on, vous vous rendez compte ?

Quand au port, moi je suis atterré. Vous en avez fait état sur un certain nombre de réductions drastiques, on va le voir dans quelques semaines au Budget Primitif, vous entendez bien, les travaux de l'aménagement du port Hercule pour 2012, sont gelés. On était à 9,4 M€ de dotation cette année, l'année prochaine, il y a 800.000 €. Cela veut dire que l'ensemble du port Hercule et l'aménagement, pour le moment, est gelé et je trouve cela, lorsqu'on parle d'attractivité entre autres... je n'ai pas de mot... voilà

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il une réaction du Gouvernement ?

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

**M. le Ministre d'Etat.-** On peut ne pas avoir de mot pour dénoncer cette économie sur une ligne budgétaire. Je croyais, Monsieur NOUVION, que vous appeliez aux économies depuis fort longtemps. Le Gouvernement a estimé que tant que le chantier du Yacht Club n'était pas terminé et comme il fallait trouver des économies, il valait mieux attendre pour dépenser. C'est un choix, tous les choix sont critiquables, mais gouverner c'est choisir, c'est prévoir, et choisir c'est donc renoncer.

**M. le Président.-** Monsieur NOUVION, de manière brève, s'il vous plaît.

**M. Laurent NOUVION.-** Oui, Monsieur le Ministre, tout à fait mais sur le chantier du Yacht Club, tous les vieux Monégasques le savent avec le respect que j'ai pour nos aînés, tout le monde savait qu'il y a une source naturelle au Yacht Club et qu'on a les pieds dans l'eau, tout le monde le savait et aujourd'hui, effectivement, on a un problème. On a reporté, on a retardé, cela va coûter plus cher, donc l'ensemble des travaux du port sont arrêtés.

Moi, ce qui m'inquiète c'est que je me base sur les dépenses réelles et sur les documents que vous nous donnez chaque mois, ce dont je vous remercie d'ailleurs, après ma demande d'il y a trois ans par laquelle je vous demandais, effectivement, si on pouvait avoir les documents mois par mois.

Effectivement, en matière de dépenses, on s'aperçoit, en dépenses réelles à fin août – ce sont les chiffres que vous nous avez donnés – à fin août, nous sommes à 19 % du montant du budget total du pays. Or, depuis toujours à Monaco, on a dépensé, en dépenses réelles, près d'un tiers du montant du budget dans la section 7, c'est-à-dire dans nos dépenses d'investissement. Alors, là-aussi, je m'inquiète ! Vous allez dire qu'il y a un rattrapage d'ici la fin de l'année sur un certain nombre de chantiers, mais on le voit depuis trois ou quatre ans, la plupart des chantiers sont retardés, sont arrêtés et alors, quand vous venez nous dire que si on reporte de six mois la livraison du Conseil National, cela va coûter cher, lorsqu'on pense à ce que vous avez reporté comme chantiers depuis trois ans... je n'ai rien à rajouter.

**M. le Ministre d'Etat.-** Le report du Conseil National, le Gouvernement n'y est pas uniquement

contre pour des raisons financières, il y est contre par principe. Donc, c'est clair.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci de votre réponse très claire.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur PICCININI, voulez-vous répondre plus précisément à M. NOUVION sur l'exécution du budget.

**M. Marco PICCININI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Il est clair que des travaux ont pris du retard, mais en ce qui concerne le cas du Yacht Club, on savait que sa construction était sur un site « compliqué », mais c'est seulement lorsqu'on a commencé à creuser que l'on a pu constater réellement cette complexité.

Ce n'est pas le premier chantier dans cette situation, il suffit de se rappeler du Grimaldi Forum, cela a pris aussi quelques semaines de plus. Nous sommes quand même un pays qui est au bord de la mer, et l'on recherche une expansion « pacifique » du territoire sur la mer. Les « vieux » du métier du bâtiment disent que construire c'est marcher sur l'eau. Alors, imaginez-vous construire sur l'eau, cela doit être marcher sur les nuages ! Quelque part, c'est très compliqué, mais malheureusement c'est la configuration de ce pays magnifique et béni des Dieux qui nous oblige à aller vers la mer et je rappelle l'exemple du Grimaldi Forum, combien de temps cela a pris, combien de retard ? Malgré cela maintenant c'est une magnifique installation qui existe, c'est un élément d'attractivité pour Monaco, comme ce sera le cas du Yacht Club, et même si cela entraîne un certain retard dans sa réalisation.

**M. Laurent NOUVION.-** Ce n'est pas un petit retard, c'est ça le problème.

**M. le Président.-** Je pense que nous allons arrêter là cette discussion.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Monsieur le Président, si vous me permettez, juste une précision sur l'important sujet de la carte-pêche. Je voulais juste rappeler que cette interdiction, qui relève d'un Arrêté Ministériel de 2007, s'appuie sur une disposition qui est commune à tous les ports, c'est un principe d'interdiction universel et la quasi-totalité des ports l'ont adoptée, même dans le pays voisin. Il faut savoir qu'à Monaco,



cette interdiction concerne l'intégralité du périmètre portuaire des deux ports et c'est seulement sur les côtés extérieurs des digues du port Hercule et du port de Fontvieille que l'on admet la pêche.

Alors, pourquoi cette pratique ne pourrait être réservée qu'aux résidents ? D'abord parce que je ne pense pas, en ce qui concerne le problème de la salubrité des ports, qu'il puisse être prouvé que ce sont les non résidents qui abîment ces lieux-là ou plus, les communes françaises, italiennes. Il n'y a aucune interdiction de la pêche aux non résidents et je pense que des gens qui habitent Monaco se rendent souvent entre Cap d'Ail et Monaco pour pêcher sans qu'on vienne le leur interdire. Je pense qu'ils ne seraient pas très contents si c'était le cas. Et, enfin, si jamais on mettait une carte-pêche avec une interdiction pour les non-résidents de pêcher, cela nécessiterait tout un système, de mettre en place du personnel, des vérifications, des barrières et cela aurait un coût. Voilà quelques petites précisions que je voulais rajouter. Merci.

**M. le Président.-** Monsieur COLLE, souhaitez-vous apporter une précision ?

**M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-** Oui, si vous me permettez, Monsieur le Président. Je voulais faire référence aux chiffres qu'a cités M. NOUVION par rapport au retard de consommation. Je me réfère à la page 7 du document qui a été envoyé au Conseil National, relatif aux investissements à fin août, moi je ne vois pas moins 19 %, moins 19 % c'était l'année dernière, aujourd'hui nous sommes à moins 4 %.

**M. Laurent NOUVION.-** Monsieur COLLE...

**M. le Président.-** Non, Monsieur NOUVION, je ne vous ai pas donné la parole je voudrais calmement vous expliquer la chose suivante, il nous reste quinze minutes pour traiter trois pages, ce qui ne me semble pas désespérant puisque la page 60 a déjà été traitée de manière exhaustive pratiquement.

J'attire votre attention sur le fait que tout le monde veut parler avec ses motivations de vote, on a un rendez-vous à 19 heures vis-à-vis du canal local et je voulais que les interventions soient brèves.

Je vais donner la parole à ceux qui l'ont demandée mais si vraiment leurs interventions ont déjà été traitées par des collègues, je mettrai fin à leur intervention pour qu'on aille vite.

La parole est à Monsieur Bernard MARQUET.

**M. Laurent NOUVION.-** Attendez, Monsieur le Président, est-ce que je peux répondre à Monsieur COLLE ?

**M. le Président.-** Monsieur NOUVION, précisément et rapidement.

**M. Laurent NOUVION.-** Monsieur COLLE, mon calcul est simple. Je prends comme vous les huit premiers mois de l'année 2010, les huit premiers mois de l'année 2011 par rapport au réalisé des dépenses réelles et j'ai fait le rapport par rapport aux chiffres globaux, c'est-à-dire 2008 les huit premiers mois, 2009 les huit premiers mois, 2010 les huit premiers mois et 2011 les huit premiers mois. Effectivement, je vous ai dit que je comprenais tout à fait qu'il y ait d'ici la fin de l'année un certain nombre de dotation de crédits supplémentaires pour terminer, moi j'en suis même à 18,3 % mais on en reparlera.

**M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-** Je ne vais pas rallonger les débats ce n'est pas d'ici à la fin de l'année, Monsieur, c'est une constatation à fin août. Ceci dit...

**M. Laurent NOUVION.-** Oui, en dépenses réelles...

**M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-** Oui, c'est-à-dire qu'à fin août, vous dites qu'on est à moins 19 %, je vous dis non, nous ne sommes pas à moins 19 %...

**M. Laurent NOUVION.-** Non, nous ne sommes pas à moins 19 %....

**M. le Président.-** Attendez, Monsieur NOUVION, laissez parler M. COLLE et puis on arrête sur ce sujet.

**M. Laurent NOUVION.-** Non, je ne vous ai pas dit : « on est à moins 19 % », je vous ai dit : « on est en rythme annuel 19 % des dépenses globales du budget de l'Etat », alors qu'à l'époque la Section 7, c'est-à-dire le montant des dépenses d'investissements d'équipement était d'un tiers du budget. C'est pour cela que ça m'inquiète.

*(Brouhaha, inaudible).*

**M. le Président.-** Je pense qu'on va arrêter ce débat.

Monsieur Bernard MARQUET, très rapidement.

**M. Bernard MARQUET.-** Je vais être très factuel, Monsieur le Président. Ce soir encore, on voit que dans les mêmes interventions, on dit des choses qui ne sont pas cohérentes. Lorsque M. SPILLOTIS-SAQUET vous dit que d'arrêter des chantiers cela coûte de l'argent, mais pour le Conseil National cela ne coûterait pas d'argent.

Monsieur NOUVION, on ne peut pas être pour la rigueur budgétaire et simplement vouloir dépenser où on en a envie. Maintenant, vous dites que depuis tout le temps, Monaco a mis 30 % en dépenses d'investissements, vous avez raison, sur les primitifs pas sur les réalisés. Si vous regardez la constante du réalisé, Monsieur NOUVION, ce ne sont pas ces chiffres-là.

Monsieur le Ministre d'Etat, il y a quelques années, j'avais demandé justement pour la population, la presse, tout le monde qu'on fasse un peu plus de publicité du vrai réalisé, parce que pour l'instant, nous sommes en cours d'année et moi je suis prêt à vous prendre le pari que d'ici la fin de l'année, lorsqu'on voit le nombre d'heures travaillées que Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé nous a communiqué, je pense qu'on peut avoir une bonne surprise, peut-être même diminuer le déficit et peut-être même faire des rachats au Fonds de Réserve.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur MARQUET.

Nous écoutons à présent Monsieur Claude CELLARIO, si c'est pour un élément nouveau. Sinon Monsieur Roland MARQUET, si c'est sur un autre sujet.

**M. Roland MARQUET.-** Oui. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vois que ce soir nous abordons des sujets qui sont importants et brûlants pour Monaco, la pêche, le marché et je voudrais aussi vous parler d'une activité qui est l'activité cinématographique et attirer votre attention sur les conséquences que pourrait avoir sur l'attractivité de Monaco la non anticipation des événements.

Combien d'entre vous fréquentent encore assidûment le Cinéma du Sporting ? Combien d'entre vous se désolent, comme moi, d'une baisse de fréquentation continue et alarmante du nombre de spectateurs ? Combien d'entre vous se félicitent de la programmation restreinte de notre unique cinéma, comparable à celle d'un village reculé.

Je crois que nous partageons tous le même constat, le cinéma de Monaco se meurt... Faut-il attendre qu'il soit mort ? Il ne répond pas aux attentes des spectateurs qui affluent, par contre, dans les cinémas alentours et, plus particulièrement, ceux de Nice qu'ils soient destinés au grand public ou davantage à un public avisé. Si jamais le Gouvernement décidait d'activer le projet de réaménagement du Centre Commercial de Fontvieille – et là je crois que vous allez me suivre, Monsieur CLERISSI – et de déplacer le cinéma de Monaco au niveau de la salle du Canton, je pense, Monsieur le Ministre, qu'il sera utile de réfléchir à l'opportunité d'attirer en Principauté une grande enseigne du secteur qui propose des concepts innovants et intéressants pour la clientèle monégasque en présentant au sein d'un même espace un cinéma, une librairie, voire des espaces d'expositions. Ce concept décliné dans de nombreuses villes de France avec un succès notoire auprès d'un public plutôt haut de gamme n'existe pas encore dans les Alpes-Maritimes.

Il y aurait donc un double intérêt à développer un tel concept en collaboration avec un des grands noms du secteur afin de répondre à une réelle demande culturelle de la part des Monégasques et des résidents, mais aussi j'en suis convaincu, d'attirer en Principauté une clientèle régionale adepte de ce type de sortie.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci. Vous avez quand même fait fort pour rattacher le cinéma aux Grands Travaux, c'était très fort.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

**M. le Ministre d'Etat.-** Mais on peut le rattacher aux Grands Travaux de l'extension du Centre Commercial de Fontvieille.

Le Gouvernement est conseillé sur ce projet d'extension de Fontvieille par Unibail qui est la société la plus importante sur l'aménagement de centres commerciaux et la question du transfert du cinéma, en tout cas de l'installation dans le futur Centre Commercial de Fontvieille de cinémas répondant à vos remarques, est effectivement à l'étude. Il n'y a qu'une chose que je ne peux pas préciser aujourd'hui, c'est le calendrier qui n'est pas encore tout à fait fixé, mais en tout cas la ligne suivie est bien celle-là.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.



Nous écoutons à présent Monsieur SPILIOTIS-SAQUET, si le sujet n'a pas déjà été traité.

**M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.-** Non, nous avons déjà parlé du Yacht Club mais moi je voulais constater que ce chantier a pris un an de retard, et ce retard est à l'origine d'un contentieux avec le groupement d'entreprises qui s'élève à 12 M€. J'aimerais savoir s'il y a des retards prévisionnels qui sont encore possibles, parce que, contrairement à ce que vous disiez, l'entrée d'eau dans ce chantier n'est pas consécutive à un aléa imprévisible, il était tout à fait évident que le terrassement à l'arrière d'un quai, sur une zone où la profondeur était de 15 mètres, serait envahi par l'eau de mer un premier coup de pelle, qu'il s'agisse de sources ou d'eau de mer, c'était totalement prévisible.

Au fond, ce report de crédits de 24 M€ a été une aubaine parce que sinon le déficit cette année atteindrait les 100 M€.

**M. le Président.-** Y a-t-il des remarques ?

Madame GRAMAGLIA, nous vous écoutons.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Il n'y a pas de nouveau retard de prévu. J'ai reçu ce matin M. FABRE qui s'occupe de ce chantier, donc il n'y a aucun nouveau retard de prévu.

S'agissant des 12 M€ qui sont demandés, je vais nommer très bientôt un expert pour analyser à fond ces réclamations parce que nous avons des avis divergents, bien sûr, entre les Services de l'Etat et les sociétés qui sont responsables de ce chantier. Donc, le Gouvernement va étudier plus en profondeur cette question sachant que 12 M€, c'est beaucoup d'argent.

Je ne veux pas entrer dans les détails techniques parce que je connais ce dossier, mais étant donné que les interprétations diffèrent, lorsque nous aurons trouvé un accord ou une position définitive arrêtée, je vous en dirai plus. Mais pour l'instant, il n'y a pas de nouveau retard.

**M. le Président.-** Je ne voudrais pas rallonger le débat mais c'est vrai, on vous l'a déjà dit, mais c'était une affirmation de votre prédécesseur, qu'il n'y aurait pas de dépassement.

Je pense qu'on peut tout à fait rejoindre l'intervention qui a été faite, c'est vrai que nous sommes très inquiets sur les 12 M€. Il y a eu des engagements clairs et précis, de la part du Gouvernement qui doit veiller à les tenir.

Sur ce chapitre, je ne prends plus d'intervention.

Je vais mettre ce chapitre premier aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

### M. le Chef de Cabinet.-

#### CH. 2 – EQUIPEMENT ROUTIER

702.903 – VOIES PUBLIQUES - MOBIL. DURABLE.....	-	200.000
702.921 – AMELIORATION PARKING - GARAGES PUBLICS.....	-	109.000
702.943 – REMISE ETAT ET SURVEILLANCE OUVRAGE D'ART.....	-	310.000
	-	<u>619.000</u>

**M. le Président.-** Je considère que nous l'avons déjà grandement traité là-aussi, donc je vais mettre aux voix ce chapitre 2.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

### M. le Chef de Cabinet.-

#### CH. 3 – EQUIPEMENT PORTUAIRE

703.902 – ELARG. QUAI ETATS-UNIS EPI CENTRAL.....	-	1.450.000
703.903 – SUPERSTRUCT. DIGUES NORD & SUD.....	-	500.000

703.904	- SUPERSTRUCT. DIGUE FLOTTANTE .....	+	1.450.000
703.906	- AMENAGEMENT AVANT PORT.....	-	2.147.000
703.907	- AMENAGEMENT BASSIN HERCULE.....	-	100.000
703.934	- REAMENAGEMENT PORT FONTVIEILLE.....	-	96.000
703.935	- CONSTRUCTION SUR TERRE PLEIN DIGUE.....	-	400.000
			<u>3.051.000</u>

**M. le Président.-** Ce chapitre a été largement traité, je vais donc le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 4 – EQUIPEMENT URBAIN

704.902	- ENERGIE ELECTR. 3E POSTE SOURCE.....	+	1.794.000
704.906	- EXTENSION RESEAUX URBAINS.....	-	1.203.000
704.920	- EGOUTS .....	-	300.000
704.950	- SIGNALISATION ROUTIERE.....	-	200.000
704.957	- MARCHE CONDAMINE & RENOVATION PLACE ARMES.....	-	7.100.000
704.983	- TELESURVEILLANCE EXTENSION.....	-	7.000
704.985	- AMENAGEMENT JARDINS.....	-	100.000
704.986	- STATION D'EPURATION.....	+	500.000
704.988	- CIMETIERE DE MONACO .....	+	250.000
704.993	- U.I.R.U.I. - EPURATION FUMEEES .....	-	400.000
704.994	- DEV. DURABLE & ENERGIES RENOUV. ....	-	345.000
			<u>7.111.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci, Monsieur le Président.

Symboliquement, nous voterons contre ce chapitre puisque c'est là que les crédits concernant la Mairie ont été supprimés.

**M. le Président.-** Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix

Avis contraires ? Quatre avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté ;*

*MM. Marc BURINI, Laurent NOUVION,  
Christophe SPILIOTIS-SAQUET  
et Christophe STEINER  
s'abstiennent).*

**M. le Chef de Cabinet.-**

CH 5 – EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

705.902	- EXTENSION CRECHE MONTE-CARLO.....	-	150.000
705.930/1	- CENTRE GERONTOLOGIE CENTRE ENERGIE.....	-	4.000.000
705.930/4	- C.H.P.G. – SOLUTION 5 .....	-	67.000

705.930/6 – C.H.P.G. – RESTAURANT .....	+	319.000
705.946 – OPERATION TESTIMONIO .....	-	1.400.000
705.954 – OPERATION 21-25 RUE DE LA TURBIE .....	-	50.000
705.982 – ACQUISITION TERRAINS - IMMEUBLES .....	-	1.900.000
705.990 – GESTION DE L'AMIANTE .....	-	100.000
		<u>7.348.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 6 – EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS

706.919 – YACHT CLUB .....	-	24.128.000
706.937 – ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART .....	-	20.000
706.945 – BATIMENTS DOMANIAUX AMELIORATION .....	-	200.500
706.945/1 – BATIMENTS DOMANIAUX TRAVAUX .....	-	60.000
706.961/1 – RENOVATION PROD FROID CCAM.....	-	15.000
706.970 – DECORATION URBAINE .....	-	40.000
706.975 – REBOISEMENT.....	-	30.000
		<u>24.493.500</u>

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 7 – EQUIPEMENT SPORTIF

707.924/3 – AMENAGEMENT TERRAIN DE FOOTBALL.....	+	190.000
707.992 – INVESTISSEMENTS GRAND PRIX AUTO .....	+	777.600
707.994 – EXTENSION QUAI ALBERT 1ER .....	-	100.000
		<u>867.600</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame DITTLLOT, si ce n'est pas sur la pelouse du stade.

**Mme Michèle DITTLLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Je profite de la première ligne sur le Stade Louis II, pour vous dire que les résultats sportifs exceptionnels

qui ont été obtenus cette année lors du Meeting Herculis ont hissé celui-ci au premier rang des meetings mondiaux d'athlétisme, c'est donc une grande satisfaction pour Monaco. Ce meeting sportif monégasque participe certainement à l'attractivité de notre pays et je suis sûre que l'ensemble de mes collègues s'associe à moi pour féliciter, d'une part, l'équipe dirigeante et, d'autre part, les nombreux bénévoles qui participent à la bonne marche de cet événement.

**M. le Président.-** Je vous remercie. Je pense qu'effectivement nous pouvons tous nous féliciter de ce succès répété en plus.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 8 – EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

708.903 – EXT. BUR. RUE MARIE DE LORRAINE. ....	-	70.000
708.904 – ACQUISITION INST. MATERIEL INFO.....	-	20.000
708.904/1 – REFONTE SYST. INFO. PROP. INDUS. ....	-	380.000
708.905 – RES. RADIO NUMERIQUE DE L'ADM. ....	-	31.400
708.906 – AMENAG. BUREAUX LES ABEILLES.....	-	60.000
708.979 – AMELIORATION & EXTENSION BATIMENTS PUB.....	-	305.000
708.979/2 – TRAVAUX BD - BATIMENTS PUBLICS.....	-	450.000
708.992 – OPERATION DE LA VISITATION. ....	-	2.851.000
	-	<u>4.167.400</u>

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 9 – INVESTISSEMENTS

709.991 – ACQUISITIONS.....	-	2.000.000
709.996 – RACHAT AU FRC.....	-	450.000
	-	<u>2.450.000</u>

**M. le Président.-** Nous en avons déjà largement débattu aussi, donc je vais mettre ce chapitre 9 aux voix

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 11 – EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE

711.984 – PARKING DU QUAI ANTOINE 1ER.....	-	400.000
711.984/5 – IMMEUBLE QUAI ANTOINE 1ER EXTENSION.....	-	5.049.000
711.985 – CONSTRUCTION DEPOT CARROS.....	-	250.000
	-	<u>5.699.000</u>

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 11 aux voix

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-** Nous passons aux Comptes Spéciaux du Trésor.**COMPTES SPECIAUX DU TRESOR**

	DEPENSES	RECETTES
80 – COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES.....	+ <u>500.000</u>	+ <u>425.800</u>

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce compte 80.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 80 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

	DEPENSES	RECETTES
81 – COMPTES DE COMMERCE.....	+ <u>800.000</u>	+ <u>2.143.700</u>

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce compte 81.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 81 est adopté.

*(Adopté) ;***M. le Chef de Cabinet.-**

	DEPENSES	RECETTES
82 – COMPTES DE PRODUITS REGULIEREMENT AFFECTES.....		+ <u>3.299.000</u>

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce compte 82.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 82 est adopté.

*(Adopté) ;*



**M. le Chef de Cabinet.-**

	DEPENSES	RECETTES
84 – COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT .....	- 350.000	+ 50.000

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce compte 84.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 84 est adopté.

*(Adopté) ;*

**M. le Président.-** Bien. Ceci termine à 19 heures pile l'étude du Budget Rectificatif 2011, nous allons passer directement aux motivations de vote...

Il y a un petit problème sur le Canal, donc je vais suspendre la séance quelques minutes, à tout de suite.

**Suspension de la séance à 19 heures**

—

**La séance est reprise à 19 heures 05**

—

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs du Gouvernement, mes Chers Collègues, nous reprenons après cette courte interruption la séance.

Je vais donner à présent la parole aux Conseillers Nationaux qui souhaitent motiver leur vote sur ce Budget Rectificatif 2011 en rappelant que le temps de parole consacré aux explications de vote finales est de trois minutes par Conseiller National, essayez vraiment de rester dans ce cadre-là.

Qui souhaite intervenir ?

Monsieur Alexandre BORDERO, nous vous écoutons.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

Le Budget Rectificatif que nous nous apprêtons à voter amorce le dur chemin du retour à l'équilibre budgétaire.

Par une gestion plus rigoureuse des finances publiques, par un effort demandé à tous, le déficit va être réduit de 6 M€ par rapport au Primitif pour se situer autour des 88 M€. Il est fort probable qu'à la

clôture des comptes, en mars prochain, il sera nettement inférieur au vu des exécutions budgétaires habituellement constatées.

Dans toute situation, on peut toujours regarder le verre à moitié vide. Personnellement, la confiance et la foi que j'ai en mon pays, en son dynamisme, en sa capacité d'adaptation, m'incitent plutôt à regarder le verre à moitié plein.

Je voudrais pour cela mettre en exergue les signes positifs donnés par notre économie, signes que l'on a pu percevoir au travers de la bonne fréquentation touristique, de l'augmentation de la T.V.A. collectée à Monaco ainsi que de l'augmentation des heures travaillées.

Je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter les acteurs économiques monégasques pour leur travail, pour leur dynamisme, leur imagination et leur faculté d'adaptation aux changements du monde qui nous entoure.

Certes, à Monaco plus qu'ailleurs, l'action de l'Etat est importante en matière économique mais c'est avant tout le dynamisme et la motivation de nos entrepreneurs et de nos salariés qui vont permettre à notre économie de générer celle de demain.

Enfin, j'ai bien noté les engagements du Gouvernement qui entend bien, ainsi que nous le lui avons demandé, préserver le modèle social monégasque, notamment en ce qui concerne le logement, la santé, la sécurité, le pouvoir d'achat des fonctionnaires et des retraités de la Fonction Publique, la politique en faveur des personnes âgées, celle en faveur des handicapés et des bourses d'études.

C'est pour cela qu'en conclusion du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, j'ai appelé à voter en faveur de ce Budget Rectificatif 2011 et que, personnellement, je voterai en faveur de ce budget.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Rapporteur.

La parole est à Monsieur Pierre LORENZI.

**M. Pierre LORENZI.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, ainsi que le disait le Président au début des séances, nous vous remercions d'avoir fait diligence dans la transmission du projet de loi relative à l'obligation d'introduire des produits bio dans la restauration collective. Vous avez, sans doute, battu des records dans le déroulement du processus législatif, du 10 mai au 16 août, ce qui fait à peine trois mois ! J'ose espérer que cela puisse faire jurisprudence pour l'avenir et pour d'autres textes.

Nombreux ont été mes collègues à se féliciter de l'excellent climat de travail avec la Direction de l'Education Nationale. Moi-même, j'ai pu le constater en direct comme je l'ai dit l'autre jour. De nombreuses avancées ont été obtenues, notamment pour les bourses d'études. La mise en place d'un nouveau processus a permis de gagner un temps précieux pour les familles d'étudiants. Vous nous avez d'ailleurs annoncé, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, certains versements dès le 3 août, ce qui est remarquable !

Vous vous êtes également engagés à une refonte du Règlement en matière de plafonnement du quotient familial afin que les bourses d'études retrouvent leur caractère social.

Monsieur le Conseiller pour les Finances, je dois vous dire que vos propos m'ont rassuré sur la composition du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Même si vous ne l'avouez qu'à demi-mots – mais je commence à connaître votre modestie – il est bon de savoir que l'actif disponible du Fonds de Réserve est proche des 2 milliards.

Merci également d'avoir rappelé l'importance de la partie immobilisée qui contribue en grande partie à l'enrichissement de ce fonds et qui nous donne un total du Fonds de Réserve Constitutionnel de près de 4,2 Mds€.

En revanche, ainsi que je l'ai dit lors de mon discours de politique générale, la gestion de la partie liquide de ce Fonds de Réserve doit impérativement être améliorée. Si nous ne pouvons nous satisfaire d'un rendement équivalent à un compte-épargne, nous ne pouvons encore moins tolérer une performance négative, bien que le contexte soit difficile, nul ne peut contester cet état de fait. Je sais cependant que votre réactivité, ainsi que celle des Services du Gouvernement, qui font un travail considérable, permettra de trouver une solution pérenne.

Un autre sujet fondamental me fait également m'interroger, c'est la livraison régulière des appartements domaniaux, comme le Gouvernement s'y est régulièrement engagé, avec cinq cents appartements dans cette mandature.

Je reviendrai cependant vers vous au moment des discussions sur le Primitif concernant la gestion du Fonds de Réserve qui pourrait conditionner mon vote à ce moment-là. Cependant, comme vous l'aurez compris, je vote en faveur de ce Budget Rectificatif 2011.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur LORENZI.

Je passe à présent la parole à Monsieur Philippe CLERISSI.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues,

Je ne vais pas m'attarder ce soir sur l'ensemble des points que j'avais évoqué initialement dans mon intervention de politique générale : à savoir qu'une somme de détails bâclés ou négligés peut nuire à la cohérence et à l'efficacité d'une politique. Les exemples sont nombreux, ils entraînent souvent un manque à gagner et me laissent à penser que les Conseillers Nationaux, et plus encore les acteurs économiques, s'ils sont poliment écoutés, ne sont pas souvent entendus. On ne peut encore moins les dissocier d'un certain nombre de sujets qui fâchent et qui vont occuper l'essentiel des débats du Primitif comme, par exemple, la baisse massive à venir sur l'intégralité des travaux d'équipements publics.

Vous avez en effet inscrit au Primitif 2012 un investissement de 228 M€, ce qui par les temps qui courent sonne plutôt juste, si ce n'est que vous retranchez immédiatement de cette somme 40 M€ que vous provisionnez pour les travaux du futur hôpital. Autrement dit, les travaux d'équipements publics se trouveront ramenés à 188 M€, la somme la plus basse depuis plusieurs années, un tout petit quart de la totalité du budget, c'est pour le moins qu'on puisse dire un pari extrêmement risqué et qui va à l'encontre de ce que préconise l'ensemble des entrepreneurs.

Le risque, c'est le double impact que ce genre d'initiative peut provoquer sur la consommation. En effet, si l'entrepreneur ne reçoit plus de commandes, il supprime des emplois et ne consomme plus, ce sont moins de cotisations versées, c'est autant de T.V.A.

qui ne tombe plus dans l'escarcelle de l'Etat ! Par contre, s'il n'y avait pas la moindre inscription au Primitif 2011 pour les planchers de bureaux que je m'évertue à vous demander et que, paradoxalement, vous considérez comme un atout majeur pour l'attractivité du pays, il n'y en aura pas non plus au Primitif 2012 ! Idem pour le commencement des études concernant l'agrandissement du Centre Commercial de Fontvieille, et que dire encore, en toute objectivité, de la pitoyable issue réservée au marché de la Condamine ?

Il y a donc un gouffre entre ce que nous appelons de nos vœux et ce que vous nous proposez, vraisemblablement, le courant ne passe pas correctement. Il est encore très loin le nouvel espace économique de ce quartier que j'appelle de mes vœux et pour lequel, me semble-t-il, vous m'aviez donné quelques garanties. Je pensais pourtant avoir été entendu puisque il s'agissait en l'occurrence d'investissements générateurs de recettes.

Avec tout le respect que je vous dois, Monsieur le Ministre, considérant que j'ai passé trop de temps en la salle d'attente, je décline le rendez-vous. Je m'abstiendrai pour le vote de ce soir.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CLERISSI.

Je passe à présent la parole à Madame Nicole MANZONE-SAQUET.

**Mme Nicole MANZONE-SAQUET.-** Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre d'Etat, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Comme je l'ai dit lors de mon intervention de politique générale, je suis une optimiste raisonnée et je sais reconnaître la valeur et l'importance du travail accompli ou qui va l'être.

En nous transmettant un projet de loi sur la nationalité en tout point conforme aux attentes du Conseil National, le Gouvernement a tenu son engagement. Nous assumerons donc nos responsabilités. Responsable, oui, ce texte l'est assurément.

En portant le délai d'acquisition à dix ans, nous prenons le parti d'une évolution mesurée du nombre de nos nationaux, tout en nous montrant fermes sur l'attitude à avoir quant aux mariages de complaisance.

De la même manière, en retenant une application immédiate de la loi, vous permettrez à des conjoints de Monégasques ayant des attaches anciennes, parfois mariés depuis plusieurs dizaines d'années, qui travaillent pour la Principauté, de convertir leur nationalité de cœur en nationalité de droit. Et dans ce but d'information, nous attendons de votre part des statistiques à ce sujet. La bienveillance du Gouvernement va même jusqu'à maintenir exceptionnellement le délai de cinq années pour les conjoints mariés avant l'entrée en vigueur de la loi, solution que j'approuve sans réserve.

D'ailleurs, en parlant de nationalité, Monsieur le Ministre, j'ai évoqué un certain nombre de cas sur lesquels la priorité nationale ne semblait pas être respectée. Je vous le redis, encore cette fois-ci, je serai très vigilante, et mes collègues du Conseil National avec moi, sur cette question de la préférence nationale, surtout au sein de l'Administration qui se doit d'être exemplaire. Vous avez parlé de rigueur, Monsieur le Ministre, je vous rejoins sur le terme et continuerai à dénoncer tout CDD signé à des non-prioritaires au détriment de compatriotes !

Toutefois, ma nature optimiste m'engage à vous faire confiance et je voterai donc sans condition en faveur de ce Budget Rectificatif 2011.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Je passe à présent la parole à Monsieur Marc BURINI.

**M. Marc BURINI.-** Merci.

J'aimerais commencer mon propos par une remarque liminaire.

Depuis près d'un an, à Monaco le mot d'ordre est attractivité et un conseil stratégique lui a même été dédié.

C'est pourquoi je me demandais comment pouvaient être perçues les Séances Publiques du Conseil National vues d'un œil étranger ayant investi ou souhaitant investir en Principauté.

Le spectacle offert est-il de nature à attirer l'investissement, établir la confiance ; donne-t-il une image fidèle du Pays ?

J'aimerais apporter ma petite contribution en rassérénant nos nouveaux ou futurs résidents et en leur disant : ne partez pas, rassurez-vous, les Monégasques ne sont pas tous comme ça, vous le verrez, ce sont des gens courtois, accueillants, compétents et de préciser que Monaco n'est pas un régime parlementaire...

Je profite aussi de l'occasion qui m'est donnée pour m'excuser auprès de mes compatriotes de l'image donnée par leur représentation nationale, trop souvent.

Mais revenons au Budget Rectificatif.

Il reflète et prend acte d'une contraction des recettes en diminution de plus de 6,50 % par rapport au Budget Primitif 2011.

Mais cette baisse en partie due à un contexte économique encore incertain, fait également apparaître une tendance lourde affectant les derniers exercices budgétaires, je veux parler de l'abaissement chaque année du compte de partage de la T.V.A. reversée par la France et ce tant en valeur absolue qu'en pourcentage de nos recettes.

Le Budget Rectificatif met donc en lumière un impératif catégorique : maîtriser et accroître notre croissance interne en mettant tout en œuvre pour développer sur notre territoire nos encaissements de T.V.A..

C'est pourquoi, il me paraît qu'en dehors de l'aspect affectif et patrimonial de la restauration du marché – car un pays sans âme ne saurait être attractif – cet investissement serait une source de recettes non négligeables pour le budget de l'Etat en s'inscrivant dans le cadre d'un projet plus ambitieux et une réflexion sur nos besoins de consommation et de relations humaines.

Pour conclure, bien que je reconnaisse certaines avancées et prises de conscience, notamment en matière de baisse sur les dépenses de fournitures, services extérieurs et travaux – une piste évoquée par R&E – ainsi qu'une volonté déclarée de s'atteler à des réformes de structures au niveau des charges sociétales à venir, je n'approuve pas sans réserve le Budget Rectificatif 2011.

C'est pourquoi je choisis un vote d'abstention toujours préférable à mes yeux à un vote godillot. Merci.

**M. le Président.-** Je passe à présent la parole à Monsieur Gérard BERTRAND.

**M. Gérard BERTRAND.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Désolé, mais je me vois contraint aujourd'hui de dresser un triste constat : celui des promesses non tenues.

En premier lieu, je suis très inquiet pour le logement de nos compatriotes. Monsieur le Ministre, vous nous avez annoncé que les délais ne seront pas respectés quant à la livraison de l'Ilot Canton. En la reportant au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013, vous ne respectez donc pas l'engagement que vous aviez pris devant nous.

Ainsi que l'a rappelé le Président, la livraison de logements domaniaux doit s'inscrire dans la constance et la régularité. Je vous rappelle que les besoins ont été évalués à cent logements par an, nous sommes bien loin du compte. Les livraisons ponctuelles témoignent des faiblesses de la politique de logement actuellement menée par le Gouvernement. J'ose espérer que les divers avertissements du Conseil National lui permettront de prévoir sur le long terme : les besoins en logements domaniaux sont constants ! Dès à présent, il vous faut commencer à réfléchir à de nouvelles opérations au-delà du programme arrêté en 2008.

Toujours à propos du secteur domanial, avec le Rapporteur Monsieur BORDERO, nous avons réclamé l'abaissement du pourcentage minimal de l'apport pour souscrire au contrat habitation-capitalisation. Lors du vote de la loi, votre prédécesseur s'était formellement engagé à ce que ce point soit réexaminé si ce pourcentage constituait un frein. Quant à l'argument sur l'équité pour ceux qui ont déjà souscrit un tel contrat, permettez-moi de ne pas être convaincu. Rien ne vous permet d'affirmer qu'ils n'auraient pas eu recours à l'emprunt pour le même montant. Nos compatriotes sont des gens responsables et réfléchis et il leur appartient de déterminer s'ils souhaitent recourir à l'emprunt ou assumer certes des mensualités plus élevées mais sur un terme beaucoup plus long, sur 20 voire 30 ans, le tout, dans le respect bien évidemment du ratio d'endettement. Laisser aux Monégasques leur libre choix me semble plus en adéquation avec l'esprit d'équité.

Si les Monégasques ont ma priorité, vous connaissez mon attachement aux Enfants du Pays. C'est pourquoi je considère que la solution que vous proposez sur la Villa Ida n'en est pas une. Trente appartements ne résoudront rien, sans compter les délais de mise en œuvre qui ne cessent d'être repoussés depuis l'achat du terrain. Je vous remercie cependant de nous avoir communiqué le cahier des charges sur lequel nous aurons l'occasion de revenir plus en détail.



Pour autant, ce qui me chagrine le plus, et je vous l'ai déjà dit à maintes reprises, c'est le manque de vision et le manque de volonté dans la création d'un véritable secteur intermédiaire. Des solutions doivent être explorées rapidement pour réaliser enfin ce secteur, il y a urgence. Pourquoi ne pas réfléchir à l'augmentation des droits à bâtir préconisés par le Rapporteur ?

Vous l'aurez donc compris, je m'abstiendrai sur le présent Budget Rectificatif et je réserve mon vote pour le Primitif dans l'attente de vraies réponses. Merci.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je suis désolé d'intervenir, Monsieur BERTRAND, vous avez mal compris la position du Gouvernement. Sur les 15 %, la position est complètement ouverte puisque j'ai dit que j'étais prêt à faire une réunion avec le Conseil National.

Quand au secteur intermédiaire, moi je constate que, jusqu'à présent, c'était des paroles, il n'y avait aucune réalisation ni même le début d'une réalisation, la Villa Ida pour limité que soit ce projet, est un début de réalisation.

**M. le Président.-** Bien. On ne va pas repartir dans les débats, on reverra cela par la suite. Je crois qu'il faut tenir le cap.

La parole est à Monsieur Pierre SVARA.

**M. Pierre SVARA.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je voterai ce Budget Rectificatif 2011 qui s'inscrit dans la lignée des budget rectificatifs précédents, à l'exception des années 2007 et 2008, c'est-à-dire largement déficitaires mais toujours moins déficitaires que le Budget Primitif avec des recettes sensiblement en baisse par rapport au Primitif et des dépenses d'équipement qui remplissent leur fonction de variable d'ajustement.

Qu'en aurait-il été du Budget Primitif si les reversements pour la partie française au titre du compte de partage avaient été plus justement évalués, 40 M€ de déficit en plus ? De même pour les transactions juridiques, encore 25 M€ de déficit de plus et donc de fait, un ajustement qui se fait exclusivement sur les dépenses d'équipement, ce qui pose une question essentielle : l'investissement d'aujourd'hui représentant la croissance de demain, est-il donc raisonnable de couper ces investissements de la sorte ? Je précise que les dépenses

d'investissement sont à leur niveau le plus bas depuis dix ans.

Le montant des recettes inscrit au Budget Rectificatif 2011 est évalué à 788 M€, en hausse de 3,5 % par rapport au budget exécuté 2010, dernier chiffre définitif connu.

Ce pourcentage est loin des prévisions effectuées par le Gouvernement, mais dans un tel contexte économique et financier marqué par des pays au bord de la faillite, des petits Etats en grande difficulté, une dette publique abyssale des grands pays industrialisés, le tout sur fonds de chômage, il correspond peut-être à un premier signe, timide certes, de reprise de l'activité économique.

Reste que ce montant de déficit budgétaire, en légère diminution par rapport au Budget Primitif, ne reflète toujours pas la situation exacte des finances publiques de notre pays à un instant T. Pourquoi nombre de dépenses ne sont-elles toujours pas inscrites au budget ?

En ce qui concerne le marché de la Condamine, j'ai bien noté qu'une réunion allait se tenir entre la Mairie, le Gouvernement, en présence du Conseil National, pour tenter de débloquer la situation. Les travaux de rénovation doivent être entrepris début 2012 ; il ne faut pas attendre, il ne faut pas les remettre à 2013.

Les commerçants du marché attendent ces travaux depuis trop longtemps !

Pourquoi geler les crédits alloués aux travaux du marché ? Pourquoi pas d'autres ? Choix politique, me direz-vous. Choisir c'est refuser vient de dire le Conseiller aux Finances, c'est un choix que je ne partage pas.

Je serai très attentif au déroulement de ces discussions et prendrai, en toute indépendance, mes responsabilités au moment du vote du Budget Primitif 2012.

Enfin, en ce qui concerne l'A.S.M., objet de longs débats polémiques avant-hier en Séance Publique, je ne me suis pas exprimé depuis 2008, mais je tenais à vous donner ma position sur un club qui m'est cher et qui traverse aujourd'hui des moments difficiles.

*(Sonnerie).*

**M. le Président.-** Soyez rapide, Monsieur SVARA.

**M. Pierre SVARA.-** ... Ce Club a su inscrire, pendant plus de quarante ans, son nom en lettre d'or, dans l'histoire du football national et international. Il a



véhiculé avec brio, durant toute cette période, les valeurs fondamentales de respect et de tolérance, mais au-delà, il a su créer des relations humaines fortes, dans la population, autour d'une passion commune. L'A.S.M. a une histoire qui enracine ce club dans la vie sociale de la Principauté. Or, aujourd'hui, la situation du Club m'attriste terriblement, sentiment partagé, je crois, par une grande partie de la population et ce n'est pas en demandant aux dirigeants de venir s'expliquer devant nous, chers collègues, que le Club va se redresser ! C'est en interne, dans la sérénité et par des personnes compétentes, que les décisions doivent être prises. J'attends les bonnes décisions. Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci beaucoup. Veuillez à tenir le timing, merci.

La parole est à présent à Madame Michèle DITLOT.

**Mme Michèle DITLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs du Gouvernement, mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

La bataille des nombres que l'on se livre en période budgétaire reste absconse pour les auditeurs qui n'ont pas sous les yeux les colonnes de chiffres. J'en limiterai donc l'étalage et je rappellerai seulement que malgré une baisse importante du reversement de la T.V.A. par la France (- 40 M€), l'embellie récente des autres recettes et une meilleure maîtrise des dépenses publiques conduiront probablement, lorsque le budget sera exécuté en totalité, à un déficit réalisé de l'ordre de 45 M€. C'est un vœu réalisable.

Il me paraît donc important de ne pas risquer de compromettre l'attractivité de notre Principauté par un alarmisme qui n'est pas de circonstance. Bien évidemment, cela n'exclut pas la vigilance ni la traque de la gabegie, ni un suivi plus efficace des Grands Travaux qui permettent de réaliser de substantielles économies.

Monsieur le Ministre, je vous ai entendu parler davantage de prudence que de rigueur. Vous voulez dépenser moins et dépenser mieux ; je retiens surtout « dépenser mieux » dans le but de booster la croissance et l'attractivité de Monaco. D'ailleurs, au cours de nos débats, mon collègue Philippe CLERISSI soulignait, dans un souci constant de voir s'accroître les recettes, que le Gouvernement devait entreprendre des investissements qui génèrent ces recettes ; c'est cela aussi dépenser mieux.

Comme tous les Budgets Rectificatifs, celui-ci doit mettre en adéquation les inscriptions de crédits faites au Budget Primitif avec la réalité des dépenses effectuées au cours de l'année. J'ai voté le Budget Primitif 2011 qui prévoyait alors un déficit de 94 M€, il me semble dans ce cas difficile de ne pas voter en faveur de sa validation d'autant que le montant prévisionnel du déficit a été réduit.

Monsieur le Ministre, je ne parlerai pas du Budget Primitif 2012 ce soir, ce n'est pas le thème de cette dernière séance du Budget Rectificatif 2011, mais j'aurais un certain nombre d'explications à vous demander le temps venu, et vos réponses conditionneront alors mon vote. Merci.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent, Monsieur Claude CELLARIO.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci.

« Appeler à la prudence et à la vertu budgétaire tout en continuant à soutenir le développement économique par l'investissement et la consommation intérieure me paraît être une attitude responsable ».

C'est dans mon esprit la ligne de conduite que doit tenir le Gouvernement, bien entendu, dans cette situation de crise.

Vertu budgétaire : ce budget rectificatif montre parfaitement cette nouvelle gouvernance de la gestion des finances de l'Etat que vous avez mise en place et qui permettra effectivement de maintenir les dépenses. Sans doute l'audit que j'ai demandé en 2010 y est pour quelque chose !

Prudence : nous ne sommes pas à l'abri de mauvaises surprises et la baisse des encaissements du compte de partage en est un bon exemple. Cependant, vous avez anticipé cette baisse, aussi, je renouvelle ma demande : le Gouvernement doit rapidement engager une réflexion en matière de T.V.A. dans le cadre des accords fiscaux franco-monégasques.

Toutefois, contenir les dépenses ne suffira pas. Il faudra aussi développer l'investissement sur des projets qui apporteront une plus-value à l'économie monégasque.

C'est dans cette voie que nous pourrions finaliser des recettes pérennes pour l'avenir de la Principauté. Pour cette raison, j'ai sollicité cette réunion sur le MBO (Monaco Business Office) afin que nous soyons informés du bilan de toutes les mesures que vous avez mises en place.

Enfin, quand on parle de consommation intérieure, on parle de pouvoir d'achat et, à ce titre, je me félicite que vous ayez donné suite à ma demande, pour 2012, de revalorisation des salaires et des retraites de la fonction publique face à l'inflation. L'ensemble des personnels appréciera.

L'étude de cette loi budgétaire démontre l'amorce d'une politique budgétaire nouvelle. Mais ce sera lors du prochain projet de Budget Primitif 2012 que nous saurons si cette dynamique va continuer. Il ne peut être oublié que le but poursuivi est d'atteindre, dans un avenir proche, des budgets en équilibre.

Je voterai ce projet de Budget Rectificatif 2011. Merci.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Nous écoutons à présent Madame Anne POYARD-VATRICAN.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais voter votre budget, Monsieur le Ministre. Cela dit, j'aimerais que vous entendiez les messages que contient ma motivation et celle de l'Union pour la Principauté, qui concerne les points suivants.

Faire des économies, est un vrai défi car pour être acceptées, il faut que ces économies soient justes et cohérentes et qu'elles s'inscrivent dans une perspective d'avenir.

Dès que les chiffres du Budget Rectificatif et même ceux du Primitif d'ailleurs, ont été connus, j'ai reçu nombre de messages faisant part d'un sentiment d'injustice et l'iniquité de certains des choix effectués. J'illustrerai mon propos par un exemple sur la S.B.M.. Ce n'est pas en demandant aux petits personnels de se serrer la ceinture et en multipliant les postes de direction sans autre explication que l'on obtiendra l'adhésion des hommes et des femmes qui la composent.

Aussi, pour obtenir l'adhésion des fonctionnaires et des agents de l'Etat, il faut que vous mainteniez leur salaire cette année, au moins au niveau de l'inflation, comme vous vous y êtes engagés, en indiquant que vous ne toucheriez pas à la Fonction Publique, comme l'a également rappelé mon collègue Claude CELLARIO.

Les économies doivent être cohérentes, disais-je. Prenons le marché ; ne pas savoir investir pour rentabiliser des milliers de mètres carrés qui dorment au pied du Rocher, ne pas vouloir investir sur un

quartier entier en plein développement et ne pas jouer la carte de l'attractivité au quotidien et de la convivialité, cela ne me semble pas incohérent.

J'ai bien entendu votre geste, Monsieur le Ministre et je compte sur vous pour faire un pas vers la Mairie et que le projet avance tel que vous vous y êtes engagé lors des débats.

Enfin, il faut que les économies s'inscrivent dans une perspective d'avenir. Or, je ne vois rien en la matière. Une fois que vous aurez coupé partout, vous ferez quoi ? L'équilibre budgétaire si cher à mes amis de Rassemblement et Enjeux n'a pas de sens en soi il ne sert à rien, ni à personne.

J'aimerais trouver des lignes, dans ce Budget Rectificatif mais aussi dans le Budget Primitif 2012, qui prouvent que l'on est prêt à entrer dans une dynamique de croissance, à investir pour se développer, pour générer de nouvelles recettes, à innover, à regarder vers l'avenir.

Comme je l'ai dit lors de mon intervention de politique générale, et au nom de l'Union pour la Principauté, je serais très vigilante sur chaque décision du Gouvernement, pour qu'elles soient justes, cohérentes et tournées vers l'avenir.

Cependant, comme je l'ai dit au début, il y a des points positifs car je commence à entendre un certain réalisme dans les chiffres de recettes et également une volonté du Gouvernement d'endiguer la fuite des dépenses.

L'Etat commence la chasse au gaspillage et les actions pour trouver des économies, c'est bien c'était indispensable, même si cela est difficile.

Enfin, ce qui va remporter mon vote, c'est votre engagement de sanctuariser les dépenses sociales. Je voudrais vous en remercier solennellement, Monsieur le Ministre...

*(Sonnerie).*

... ainsi que vous, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, comme vous le savez, c'est un point fondamental au cœur du l'U.P. et de l'U.P.M., c'est un des points clefs plébiscité par plus de la moitié de la population en 2003/2008...

**M. le Président.-** Je vous appelle à conclure, Madame POYARD-VATRICAN.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-**... Je conclus. Vous comprendrez donc à quel point j'y suis sensible. Dans ce contexte-là et en étant particulièrement

vigilante, je voterai ce Budget Rectificatif, mais je vous attends au Primitif.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Je passe à présent la parole à Monsieur Laurent NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci, Monsieur le Président.

Nous voici au terme de ces séances budgétaires, des séances que le Journal Officiel, sous l'appellation de « Débats du Conseil National » reprendra.

Chers Collègues, de débats, il ne restera que les invectives et quelques attaques personnelles de différents porte-parole de l'U.D.M.. De débats, il n'y en a plus depuis que, majorité et Gouvernement se félicitent de tout, préparent tout ensemble en amont avec un Comité de Pilotage, en aval avec des réponses préparées et lues de concert, lorsque nous posons des questions. Les seuls débats dignes d'intérêt pour nos compatriotes ont finalement tourné, une fois de plus, autour de l'opposition politique car notre groupe a pris des positions sur tous les sujets. Des positions claires et tranchées, des positions qui, parfois, ne font pas plaisir à tout le monde, mais la responsabilité politique est à ce prix.

Chacun et chacune dans cette enceinte a enfin compris et intégré que nous avons eu raison d'avoir tiré la sonnette d'alarme sur la situation de nos finances publiques. Avec votre gestion laxiste, il faudra au minimum trois ans pour revenir à l'acceptable, c'est-à-dire à l'équilibre et cinq ans pour espérer, enfin, des excédents. C'est un fait.

Les positions de Rassemblement et Enjeux, désormais renforcées par certains élus indépendants, dérangeant. Je voudrais dire à la majorité, que je respecte mais dont je ne partage ni les choix politiques, ni les méthodes, qu'il ne sert à rien alors qu'elle est atteinte de fébrilité et divisée, de tomber dans les mises en cause personnelles.

En effet, comme dans toute Assemblée élue, la confrontation des idées est saine et fructueuse pour une conscience monégasque moderne et pour notre système démocratique.

Les choses changent et les qualificatifs s'inversent. Aujourd'hui, le conservatisme et l'immobilisme, c'est vous, et le progrès et le changement pour l'avenir de Monaco, c'est nous ! Soyez sérieux, vous n'avez même pas été capables, par solidarité avec la Mairie élue des Monégasques, de prendre une position claire sur le refus de maintenir des crédits légitimes à la restructuration du marché. Vous êtes paralysés.

Monsieur le Ministre, nous constatons que votre choix est clairement d'appuyer systématiquement une majorité docile en fin de course au Conseil National. Pourtant, le Gouvernement devrait faire preuve d'une neutralité bienveillante à l'égard de tous les Elus.

Mes chers compatriotes, ce Budget Rectificatif est un tournant de la législature 2008/2013, il sert de déclic pour enfin se ranger à une gestion de bon sens pour nos finances publiques et pour préserver l'avenir de nos enfants.

Les engagements pris par le Gouvernement hors budget : Odéon, ZAC Saint Antoine, impliquant le Fonds de Réserve ainsi que la dette viagère des retraités de la Fonction Publique, vont obliger l'exécutif à inscrire dans le temps la restriction des dépenses qu'il s'est assignées.

*(Sonnerie).*

Le retour aux grands équilibres budgétaires – et j'en ai terminé – et donc sociaux par une gestion rigoureuse est le seul gage fiable pour éviter à tout prix l'austérité que nous combattons et la mise en place de contributions, que nous refuserons.

Vous comprendrez que nous ne pouvons pas cautionner par notre vote un déficit record de 88 M€, donc je m'abstiendrai ce soir.

**M. le Président.-** Bien.

Nous écoutons à présent Monsieur Bernard MARQUET.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs du Gouvernement, Chers Collègues,

Comme lors de notre première séance, je tiens à saluer le réalisme dont le Gouvernement a su faire preuve dans le projet de Budget Rectificatif 2011 qu'il nous a présenté. La Majorité n'a eu de cesse de solliciter une communication suffisamment claire et transparente de manière à obtenir une visibilité certaine autant sur le budget réalisé que sur les déficits réels. Comme quoi, il faut savoir se montrer pugnace !

Ne me prenez pas toutefois pour un candide ! Si je salue le bon esprit de coopération entre nos Institutions, je me garderai bien de penser que cela reste chose acquise. Je souhaite donc que nous continuions à œuvrer dans le sens de la transparence et de la coopération.

De même, je me félicite de l'intention du Gouvernement de revoir l'aide à l'achat des véhicules

électriques et hybrides dans le cadre de la politique de soutien au développement durable, et ce très rapidement. Cependant, nous en avons débattu, le nouveau dispositif tel que projeté par Madame le Conseiller ne me satisfait pas complètement dans le sens où il me paraît trop laxiste. Cette subvention doit, à mon sens, garder sa fonction première d'aide incitative à l'achat de véhicules respectueux de l'environnement. Il n'est pas question d'en faire une récompense pour toute personne acquérant un véhicule dit « propre », quel que soit son prix, des véhicules luxueux hybrides existent déjà.

Elle doit rester un soutien lorsqu'il s'agit d'un effort financier que fait l'acquéreur, avec un plafond pour éviter que son but soit dénaturé.

Cette aide est d'ailleurs à mettre en corrélation avec les autres mesures exemplaires, déjà en place comme l'exonération des frais d'immatriculation et de l'estampille annuelle, l'exemption des frais de stationnement sur la voie publique ainsi que, vous l'avez rappelé, Madame le Conseiller, la gratuité de la recharge des véhicules dans les parkings publics monégasques.

J'espère qu'au cours des débats pour le Budget Primitif, vous nous ferez part des mesures mises en œuvre.

Ainsi, vous l'aurez compris, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je voterai en faveur de ce Budget Rectificatif 2011 en saluant votre nouvelle approche budgétaire, car en plus, cette année, ne pas le voter équivaldrait à vous autoriser à dépenser beaucoup plus.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur MARQUET.

Qui veut prendre la suite ? Monsieur Roland MARQUET, nous vous écoutons. Excusez-moi, mais je n'ai pas de demande de prise de parole pour la suite, donc, signalez-vous, s'il vous plaît. Merci.

Monsieur Roland MARQUET, nous vous écoutons.

**M. Roland MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers, Chers Collègues, chers Electeurs,

Vous l'avez compris au fil de mes diverses interventions, j'ai des doutes sur plusieurs points dont nous avons discuté ces deux derniers soirs.

Tout d'abord sur l'IM2S. Je ne suis pas vraiment rassuré quant au devenir de cet établissement, quant à la rationalisation de ses services, ni même quant au développement de certains pôles d'activité.

De même, même si vous n'y êtes pour rien, Monsieur le Ministre, je reste quand même très insatisfait sur la question des vestiaires pour le futur Centre de Gérontologie Rainier III ; je ne voudrais pas parler d'incurie mais tout du moins de négligence de la part des Services dans la gestion de ce dossier, qui s'est soldé par 1,2 M€ de dépenses supplémentaires à un moment où nous avons bien besoin de faire des économies.

Tout en remerciant le Gouvernement des différentes réponses sur la Résidence « A Qietüdine » et sur le Service des Urgences, une de vos remarques récurrentes attire mon attention. On n'arrête pas de nous dire que les ratios de personnels sont supérieurs à ceux pratiqués en France. Heureusement ! Quand on sait ce qui se passe dans les Services hospitaliers français, on en frémit ! Oui, Monaco fait mieux que la France, mais un peu plus est-ce suffisant ? On peut toujours regarder plus bas, mais on peut aussi regarder plus haut.

Ne nous endormons pas sur nos lauriers, je vous rappellerai que la santé est une dépense sur laquelle on ne peut pas revenir et que, si du personnel supplémentaire est nécessaire, aux Urgences, à la Résidence « A Qietüdine », ou dans n'importe quel service hospitalier, on ne peut pas s'en décharger par comparaison, même favorable, aux pays voisins !

Enfin, oserais-je revenir sur l'A.S.M. ? Tant que les dirigeants n'auront pas trouvé une solution ni tactique, ni financière. Vous me trouverez pour en parler !

Par ailleurs, même si le sponsoring S.B.M. va bientôt cesser, je vous rappelle que l'Etat prend en charge le « Stade Louis II » à hauteur de 8.576.100 € au rectifié 2011. A cette somme, il faut ajouter l'article 607.101 du « Centre de Formation de l'A.S.M. » : pour l'année 2011, 2.119.300 €. Donc plus de 10 M€ ! J'en reste songeur... Certains nous dirons que l'A.S.M. est une société privée et que nous n'avons pas à nous en mêler ! Je rappelle que notre légitimité vient du fait qu'elle véhicule notre image, l'image de Monaco, notre image à tous. J'ai pu le voir à travers l'Europe où on ne s'occupe pas, Monsieur NOUVION, que de pêche, que ce soit en Bulgarie, que ce soit en Moldavie, que ce soit au Kosovo, que ce soit à Malte, si j'avais pu leur laisser un maillot de l'A.S. Monaco, j'aurais fait des heureux dans les instances les plus hautes. Donc, si vous ne voulez plus qu'on s'occupe de l'A.S.M. changez de nom, appelez-la « Association bidule », « Objet Social Foot » « Siège Social Monaco » et dans ce cas-là, nous perdrons notre légitimité.



Pour toutes ces raisons, vous l'aurez compris – je suis un peu énervé parce que j'ai entendu des imbéciles rire – je ne peux approuver le présent Budget Rectificatif et, je m'abstiendrai donc.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur MARQUET.

Nous écoutons à présent Monsieur Christophe STEINER.

**M. Christophe STEINER.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues.

Le rapport de la Commission des Finances sur l'examen du Budget Rectificatif que nous votons ce soir, a cité à dix reprises l'année 2012 – soit presque une page sur deux – ce faisant, il nous a projeté dans un futur immédiat, que le Gouvernement a souhaité lui-même mettre en scène en annonçant les grandes lignes du Budget Primitif avant même les débats publics sur le Rectificatif 2011.

Monsieur le Ministre, vous le savez, cette décennie n'a pas encore deux ans, et l'on a bien senti que le Budget Primitif 2012 perçait déjà sous le Budget Rectificatif 2011 sans l'avoir pour autant remplacé. Ce qui fait qu'en étudiant l'un, tout le monde avait l'esprit tourné vers l'autre.

Ce budget aurait donc pu être un non-événement, si je ne devais saluer ici le début de prise de conscience du Gouvernement, prise de conscience que nous n'avons cessé d'éperonner depuis notre élection.

Malheureusement, je ne peux m'abstenir de m'abstenir sur ce budget pour une histoire de chiffres et non pas de lettres, mais de marché... Sur ce dernier point, j'ai déjà exprimé mon point de vue et je n'y reviendrai pas, nous verrons la suite !

Mais, je ne m'abstiendrai pas de souligner le discours du Président et de certains de ses amis qui ont décidé de jouer les médecins politiques en traitant notre mouvement et donc au delà de ses représentants, ses adhérents, de : « tumeurs, cancer et virus ».

Ce faisant le Président et les sieurs MARQUET nous ont donné une fort belle représentation, je le concède, des médecins de Molière diagnostiquant comme les Diafoirus : « Rassemblement et Enjeux, vous dis-je, Rassemblement et Enjeux » !

Mais, pour expliquer ce diagnostic tout en restant dans l'image, je dirai que pour la carotte le lapin est l'incarnation du mal absolu !

Mais, j'y vois un point positif : être contesté c'est être constaté !

L'essentiel étant que la contestation ne tourne pas à une diabolisation permanente qui ne fait que révéler la faiblesse de son auteur.

Aussi vous inviterai-je, Monsieur le Président, à vous pencher sur cette phrase que j'ai trouvée dans les mémoires de Raymond ARON et que j'adapterai à notre Assemblée : « Si dans la pratique démocratique, l'opposition, selon un mot admirable, est un service public, dans les Etats totalitaires, l'opposition est un crime ».

Merci.

**M. le Président.-** Je ne veux pas argumenter avec vous, mais je vous engage à lire ma déclaration, elle ne concerne pas votre parti.

Je n'ai pas de demande de prise de parole, il y a un collègue qui souhaite ou qui ne souhaite pas parler. Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, souhaitez-vous intervenir ?

**M. Christophe STEINER.-** Est-ce que je peux juste vous répondre, si vous me permettez ?

**M. le Président.-** Non, on en reparlera plus tard par courrier.

**M. Christophe STEINER.-** Je vous remercie pour vos excuses.

**M. le Président.-** Ce ne sont pas des excuses, je vous demande de lire ma déclaration, c'est tout ce que j'ai dit, elle est sur le site du Conseil National, vous connaissez l'adresse.

Madame Brigitte BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Monsieur le Président, je vous remercie.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Pour ce soir aussi, j'ai mis un titre à mon intervention, lorsque j'ai suivi tout au long de ces soirées des débats plus ou moins difficiles :

« Face aux défis du XXI<sup>ème</sup> siècle, faisons le choix de la grandeur ! »



En ce début du XXI<sup>ème</sup> siècle, la mondialisation transforme nos choix économiques et financiers, les nouvelles technologies bouleversent nos modes de vie. La crise économique suscite des interrogations sur le rôle de l'Etat, notre modèle de croissance est l'expression de la solidarité.

Faudrait-il pour autant se résigner à la régression nationale et individuelle ? Au fil de son histoire, notre pays a toujours su relever les défis, parfois redoutables, auxquels il était confronté. Aujourd'hui, face aux enjeux économiques et financiers, Monaco a des atouts. Il nous appartient de les valoriser. Ils doivent donner confiance aux Monégasques, car ils en sont les premiers acteurs.

Notre avenir est collectif. Pour le percevoir, nous avons besoin d'une vision globale dans un temps long au-delà de celui des destinées individuelles. Gouverner, ce n'est pas éteindre au jour le jour des feux allumés par l'actualité. C'est dessiner un destin collectif à partir des atouts et des faiblesses, en faisant de chaque mesure un morceau constitutif d'un ensemble global.

Valoriser ce patrimoine confortera notre identité tout en consolidant la croissance de notre économie.

Les Monégasques vont nous y aider. Il est temps de parler de l'immense majorité des Monégasques qui travaillent, qui créent, qui s'adaptent. Ces Monégasques généreux, solidaires, réalistes, ambitieux pour eux, pour leurs enfants, pour leur pays.

Travaillons à cultiver nos atouts d'aujourd'hui pour assurer la prospérité de demain.

L'Union pour la Principauté croit en la capacité de notre pays à surmonter, une fois encore, les défis et les épreuves placées sur son chemin. Pour cela, ce soir, Monsieur le Ministre, je vous fais confiance, je fais confiance au Gouvernement Princier pour cette nouvelle politique budgétaire.

Vous l'avez compris, Monsieur le Ministre, je voterai en faveur de ce Budget Rectificatif 2011. Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, souhaitez-vous intervenir ?

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Monsieur le Président, depuis trois ans le Budget Rectificatif est devenu le rendez-vous entre les prévisions hasardeuses du Gouvernement et la réalité des déficits successifs.

En quelques années, notre Principauté prospère disposant d'une épargne rassurante dont les liquidités équivalaient à cinq années de budget se voit dans l'obligation d'imposer la rigueur et enfin, la discipline budgétaire parce que ces liquidités représentent aujourd'hui moins de deux exercices.

La bataille des chiffres sur ce Budget Rectificatif et même sur le Fonds de Réserve s'achève ce soir par un vote qui, avec votre soutien, Monsieur le Président, validera un déficit de 88 M€. Déficit en baisse, certes sur le Primitif mais déficit tout de même, jamais atteint à ce jour.

Peut-être pour s'expliquer la dérive de cette catastrophique situation devons-nous simplement relire la récente déclaration du Président de la Commission Supérieure des Comptes, je le cite : « A Monaco par le passé, au poste de Conseiller de Gouvernement, on choisissait les grands commis de l'Etat, ce qui favorisait une bonne gestion des finances publiques. La relève est difficile à assurer ».

Oui, la relève est difficile à assurer, je m'abstiendrai de voter.

**M. le Président.-** Bien. Il y a Monsieur GARDETTO, souhaitez-vous intervenir ? Oui, nous vous écoutons.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, trois jours de débats viennent de s'écouler autour de la situation budgétaire de la Principauté. Je regrette que, trop souvent, des commentaires inappropriés à visée politicienne aient tenu autant de place au sein de notre Assemblée.

J'ai du mal à cerner les positions chères à Monsieur NOUVION, qui me paraissent relever d'un équilibre instable de nature à nous précipiter dans un abîme douloureux.

Alors, pour en revenir à la discussion budgétaire, permettez-moi d'exprimer ma satisfaction à l'égard des nombreuses avancées présentées dans ce budget, qui vont dans le bon sens autant pour les Monégasques que pour les investisseurs : un pouvoir d'achat préservé dans la Fonction Publique, pour les fonctionnaires et agents en exercice comme pour les retraités. En période de crise internationale, d'augmentation continue de l'inflation et de gel des salaires (voire de baisse des traitements des fonctionnaires) dans de nombreux pays, cette mesure sera certainement accueillie avec soulagement par nos concitoyens. Je relève aussi des efforts concrets de modernisation de la relation entre les services

administratifs et les usagers, je pense en particulier aux procédures administratives en cours de dématérialisation mais aussi à la mise en place du Monaco Business Office.

L'attractivité de Monaco ne se décrète pas, elle nécessite des investissements matériels et humains conséquents pour satisfaire des investisseurs habitués à un environnement d'affaires sophistiqué et à des délais de réaction extrêmement brefs.

Je relève aussi des chiffres encourageants dénotant un accroissement des recettes et une évolution de bon augure des encaissements des droits de mutation nouvelle version.

Il y a également la modernisation de notre législation économique qui est en cours mais, pour autant, il existe des zones d'ombre, des points noirs qui justifient toute la vigilance du Conseil National.

C'est le cas de l'existence d'un déficit budgétaire.

Un pays qui n'investit pas est un pays qui stagne et qui risque de perdre en compétitivité par rapport à d'autres pays. C'est pourquoi Monaco doit donc investir intelligemment pour l'avenir de notre économie et c'est bien là l'idée que l'Union des Monégasques défend : celle des investissements rentables. Si le déficit sert à cela, alors il peut être toléré.

Nous devons soutenir la construction de logements pour les Monégasques mais aussi la construction de bureaux, indispensables au développement de notre économie.

Il est urgent de reprendre l'idée d'étendre notre territoire et de trouver les solutions adéquates.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, si je vais voter ce soir en faveur du Budget Rectificatif 2011, compte tenu de nombre d'évolutions positives, je serai néanmoins d'une extrême vigilance quant aux choix et aux arbitrages qui seront faits dans le cadre du Budget Primitif 2012, car il est urgent de poursuivre l'adaptation de notre économie, de notre législation et de notre administration, afin de renforcer l'attractivité de Monaco, seule à même de préserver le niveau de vie et les acquis bénéficiant tant aux Monégasques qu'aux résidents.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GARDETTO.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, mes Chers Compatriotes,

Déjà à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'éditorialiste Aurélien SCHOLL regrettait qu'« En politique, on ne discute plus, on insulte ! ». Un billet d'humeur, publié il y a quelques jours dans le quotidien local, semblait faire écho à ce constat amer. De ma place, j'occupe une position privilégiée d'où j'observe et j'écoute avec attention vos arguments, vos propos et vos propositions, mes chers Collègues, ainsi que les réponses qui y sont apportées par le Gouvernement.

Si j'assume mon appartenance à un groupe politique majoritaire au sein du Conseil National, je mets au-dessus ma fonction de Président de cette vénérable Institution. Mon constat, que je pense objectif sur la forme de ces débats, est que la plupart des Elus, même s'ils ont été fermes, ont su rester dignes lorsqu'ils se sont affrontés.

J'encourage, à ce titre, les observateurs à relire à tête reposée les interventions qui ont été prononcées et à ne pas en rester sur les caricatures et les déformations qui ont pu en être faites.

Un Elu de l'opposition a le devoir de s'opposer à la majorité, mais rien ne le contraint à dérapier dans les attaques personnelles ou les injures. Encore une fois, ce soir, car ce n'est pas la première fois, je tiens à saluer notre collègue, Marc BURINI, à qui, malgré mes différences de point de vue sur le fond des dossiers, je ne peux reprocher une seule parole prononcée durant les trois Séances Publiques de ce Budget Rectificatif.

Est-ce la preuve d'une bonne éducation ou de la conscience qu'il y a des valeurs supérieures qui font de l'homme un être humain ? Je ne saurais le dire.

Je ne peux malheureusement en dire autant de l'opposition élargie qui, tour à tour, a qualifié les membres de la majorité, et là encore je ne fais que citer, je vous le rappelle : « d'handicapés mentaux, de couards ou de gallinacés ». Les noms d'oiseaux, s'ils peuvent blesser ceux qui les reçoivent, abaissent au niveau du caniveau ceux qui les prononcent.

Les Elus du Conseil National ont pour fonction principale de voter les lois. Nos fonctions devraient donc nous prédisposer au plus grand respect des règles de droit quelle que soit leur source. Et pourtant...

Le Règlement Intérieur du Conseil National est pourtant limpide en son article 52 qui dispose que « Toute attaque personnelle, toute manifestation ou interruption troublant l'ordre sont interdites ».

Ma fonction m'oblige à faire respecter ce texte qui régit notre Assemblée, qui m'oblige, comme il oblige tous mes collègues.

Je le regrette, mais je le dis, il y a des hommes dans cette Assemblée qui ne respectent ni nos règles, ni

leurs collègues, ni notre Institution, ni les Monégasques.

Alors, je le dis une fois pour toutes, et sans crainte de me faire traiter une fois de plus « d'autocrate » : l'article 48 du Règlement Intérieur du Conseil National permet à son Président de couper la parole à un orateur lorsqu'il insulte ses collègues, ou lorsque, je cite : « le Président juge l'Assemblée suffisamment informée, il peut inviter l'orateur à conclure. L'orateur ne doit pas s'écarter de la question, sinon le Président l'y rappelle. S'il ne défère pas à ce rappel, s'il parle sans en avoir obtenu l'autorisation ou, s'il prétend poursuivre son intervention après avoir été invité à conclure, le Président peut lui retirer la parole. Dans ce cas, le Président ordonne que ses paroles ne figureront plus au procès-verbal. ».

Cela fait maintenant près de deux ans que j'en appelle systématiquement au respect de nos règles. Les séances qui viennent de se dérouler démontrent, à l'évidence, qu'encore un trop grand nombre d'entre vous ne m'ont pas entendu ou compris.

Mais je ne compte pas en rester là et je vous le dit calmement et droit dans mes bottes. Je ne tolérerai plus désormais, ni en Séance Publique, ni en séance privée, aucun débordement de langage, qu'il s'adresse à un Elu, à des Elus ou à un Membre du Gouvernement.

Je sais déjà que cet ultime avertissement ne sera pas entendu, parce que je sais aussi que seuls les hommes conscients de leurs fautes et disposés au repentir, et ceux-ci uniquement, peuvent changer.

Aussi, pour le procès-verbal et l'histoire de notre Assemblée, il ne faudra pas hurler à la censure lorsque ce contre quoi je mets en garde aujourd'hui se produira.

J'en viens à présent à ce qui m'a essentiellement préoccupé ces dernières semaines, ces derniers mois et mobilisé le travail de mes collègues, c'est-à-dire, le Budget Rectificatif de l'Etat pour l'année 2011.

Le Conseil National ne se félicite pas de voter un budget en déficit et, surtout, quand il craint que ce déficit, depuis deux ans et non pas dix, soit devenu chronique.

Les mémoires sont courtes mais je tiens à rappeler que l'année budgétaire 2007 était excédentaire et que l'excédent budgétaire de l'année 2008 aurait dû atteindre les 120 M€ si le budget de l'Etat n'avait pas racheté pour près de 110 M€ d'immobilisations au Fonds de Réserve Constitutionnel. Je vous rassure, je ne me suis pas trompé sur les chiffres, on aurait pu avoir un excédent de 120 M€.

Alors, je le redis la majorité, élue en 2003 et réélue

en 2008, a toujours défendu une gestion vertueuse des finances publiques et si le monde n'avait pas traversé une crise économique sans précédent depuis 1929, nous ne serions pas amenés, aujourd'hui, à voter à nouveau un budget déficitaire.

Il y a cependant une différence de taille entre les années déficitaires de 2009 et 2010, et cette année 2011. Cette différence, c'est un truisme, mais c'est que l'année 2011 n'est pas encore terminée. Si la croissance de nos recettes se maintient jusqu'à la fin décembre, nous pourrions bien avoir une très bonne surprise au moment de la clôture du 31 mars 2012. Comme beaucoup de mes collègues et de mes compatriotes, c'est ce que j'espère !

Je l'espère d'abord pour notre pays car, contrairement à certains, je ne souhaite pas qu'il devienne un champ de ruine avec l'espoir, non dissimulé, de m'ériger en sauveur ensuite.

Je peux y croire parce que de nombreux signes objectifs et positifs nous viennent de notre économie.

Comme le Gouvernement, je reste prudent mais j'adhère à la citation de Charles MAURRAS qui disait que « tout désespoir en politique est une sottise absolue ».

Dans son rapport, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, puis pendant les débats, les Elus de la majorité du Conseil National ont fait part de leurs propositions pour faire avancer Monaco. Il suffit d'ouvrir les pages du quotidien local d'aujourd'hui pour se convaincre de la richesse de ces débats.

Mes chers compatriotes, dans mon discours de politique générale de mardi dernier, j'ai dressé le bilan législatif de notre Assemblée que le Gouvernement, sans complaisance, a également salué, non par complaisance, disais-je, mais tout simplement parce que dans notre pays, les Institutions travaillent pour l'essentiel en partenariat dans l'intérêt général.

C'est ma vision de Monaco, celle de l'union des Monégasques autour de la Famille Souveraine et de la collaboration étroite entre les Institutions.

Pour se comprendre, il faut se parler et non pas passer son temps à s'invectiver, et c'est comme ça que la majorité du Conseil National travaille au quotidien pour les Monégasques avec le Gouvernement Princier.

J'ai du mal à comprendre les procès d'intention qui nous viennent de l'opposition sur le fait, qu'une ou deux fois par an, des Présidents de commissions se réunissent, avec la Direction du Service des Affaires Législatives, pour caler un agenda de travail. J'ai encore plus de mal à comprendre que, dans le même

temps, cette même opposition refuse de participer aux groupes de travail mixtes lorsqu'une place lui est réservée, ou au travail quotidien de notre Assemblée lorsque les caméras cessent de le diffuser.

Bien sûr, je ne suis pas naïf et je comprends parfaitement, qu'à moins de deux ans des élections, certains puissent imaginer retirer un bénéfice politique si le travail du Conseil National devait être paralysé.

En effet, au moment des élections ils seraient les premiers à accuser les Elus de la majorité de ne pas avoir rempli leurs engagements auprès des Monégasques.

Et bien, soyez rassurés, mes chers compatriotes, car cela n'arrivera pas !

D'abord, parce que le programme sur lequel vous nous avez choisis sera respecté à la virgule près par l'essentiel des Elus de la majorité.

Ensuite, parce que les relations respectueuses que nous entretenons avec le Gouvernement Princier ne nous ont jamais empêchés et ne nous empêcheront pas, en cas de blocage, de faire preuve de fermeté si cela devait s'avérer nécessaire. C'est même tout le contraire et je pense sincèrement que c'est parce que, à tout moment, nous avons à l'esprit le respect que nous devons au Souverain et à Son Gouvernement, que ce dernier est beaucoup plus enclin à nous écouter lorsque nos demandes sont légitimes.

C'est le cas, vous l'avez vu sur ce Budget Rectificatif 2011 où je retiendrai que seuls les Elus de la majorité, tout au long des débats, ont eu à cœur de soutenir le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires, agents de l'Etat et retraités de la Fonction Publique.

Les Monégasques savent qu'ils peuvent compter sur nous pour mener à bien les mandats qu'ils nous ont donnés. Ils peuvent compter sur nous jusqu'à ce que nos mandats se terminent ou soient renouvelés, car je rappelle à ceux qui s'y croient déjà, que c'est à nos compatriotes d'en décider. Aussi, nous continuerons à mener la seule bataille qui en vaille la peine, celle qui nous conduira à la victoire de Monaco.

Le Budget Rectificatif s'achève et, dans une dizaine de jours, nous allons devoir plancher en Commission des Finances sur le Budget Primitif 2012.

Ce soir, certains de mes collègues de la majorité ont préféré s'abstenir ou émettre des réserves sur la question du logement, de la SBM, de la culture, du dialogue avec la société civile, ou encore de la politique de santé publique.

Ces réserves, je les partage en grande partie mais pas en totalité. C'est pourquoi j'ai décidé de voter en faveur du présent budget.

Néanmoins, comme eux et avec eux, je donne rendez-vous au Gouvernement dans quelques semaines pour débattre à nouveau de l'avenir et non pas du passé.

Un certain nombre de rendez-vous sur le Fonds de Réserve Constitutionnel, la S.B.M. et le marché de la Condamine nous ont été fixés et j'en attends beaucoup.

Dans la démarche de transparence que j'ai initiée avec le Courrier du Conseil National et la conférence de presse mensuelle de notre Institution, les Monégasques continueront à être tenus informés de tous ces dossiers pour, qu'au jour le jour, ils puissent juger, preuve à l'appui, du travail accompli par ceux qui sont avant tout à leur service.

Bien entendu, la transparence ne fait obstacle ni au respect de la confidentialité, ni au respect des personnes. Ce sont là mes seules limites et j'espère que chacun comprendra que je continuerai à les observer.

Je vous remercie de votre attention.

Je donne maintenant la parole à Monsieur le Chef de Cabinet pour que nous puissions voter article par article ce projet de loi de Budget Rectificatif.

### **M. le Chef de Cabinet –**

#### ARTICLE PREMIER

Les recettes affectées au budget de l'exercice 2011 par la loi n° 1.376 du 22 décembre 2010 sont réévaluées à la somme globale de 788.439.600 €.

**M. le Président.-** Je mets l'article premier aux voix.  
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Sept abstentions.

L'article premier est adopté.

*(Adopté ;*

*MM. Gérard BERTRAND, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Roland MARQUET, Laurent NOUVION, Christophe SPILIOTIS-SAQUET et Christophe STEINER s'abstiennent).*

### **M. le Chef de Cabinet.-**

#### ART. 2

Les crédits ouverts par la loi susvisée pour les dépenses du budget de l'exercice 2011 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 876.292.700 €, se répartissant en 682.686.200 € pour les dépenses ordinaires et 193.606.500 € pour les dépenses d'équipement et d'investissements.



**M. le Président.**- Je mets l'article 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Sept abstentions.

L'article 2 est adopté.

(Adopté ;  
MM. Gérard BERTRAND, Marc BURINI,  
Philippe CLERISSI,  
Roland MARQUET, Laurent NOUVION,  
Christophe SPILIOTIS-SAQUET et  
Christophe STEINER  
s'abstiennent).

**M. le Chef de Cabinet.**-

ART. 3

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor prévues par la loi susvisée sont réévaluées à la somme globale de 48.837.600 €.

**M. le Président.**- Je mets l'article 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Sept abstentions.

L'article 3 est adopté.

(Adopté ;  
MM. Gérard BERTRAND, Marc BURINI,  
Philippe CLERISSI,  
Roland MARQUET, Laurent NOUVION,  
Christophe SPILIOTIS-SAQUET et  
Christophe STEINER  
s'abstiennent).

**M. le Chef de Cabinet.**-

ART. 4

Les crédits ouverts par la loi susvisée au titre des Comptes Spéciaux du Trésor pour l'exercice 2011 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 47.943.500 €.

**M. le Président.**- Je mets l'article 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Sept abstentions.

L'article 4 est adopté.

(Adopté ;  
MM. Gérard BERTRAND, Marc BURINI,  
Philippe CLERISSI,  
Roland MARQUET, Laurent NOUVION,  
Christophe SPILIOTIS-SAQUET et  
Christophe STEINER  
s'abstiennent).

**M. le Chef de Cabinet.**-

ART. 5

L'ouverture de crédits opérée sur le Budget de l'Etat par Ordonnance Souveraine n° 3.356 du 18 juillet 2011 est régularisée.

**M. le Président.**- Je mets l'article 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Sept abstentions.

L'article 5 est adopté.

(Adopté ;  
MM. Gérard BERTRAND, Marc BURINI,  
Philippe CLERISSI,  
Roland MARQUET, Laurent NOUVION,  
Christophe SPILIOTIS-SAQUET et  
Christophe STEINER  
s'abstiennent).

Je mets à présent aux voix l'ensemble de la loi de budget rectificative.

Je vais demander à ceux qui sont d'avis de voter en faveur de cette loi de bien vouloir lever la main.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Sept abstentions.

Qui est pour ? Douze votes pour.

(Adopté ;  
Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,  
MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO,  
Mme Michèle DITTLLOT,  
MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE,  
Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET,  
M. Bernard MARQUET,  
Mme Anne POYARD-VATRICAN,  
MM. Pierre SVARA et Jean-François ROBILLON  
votent pour.  
MM. Gérard BERTRAND, Marc BURINI,  
Philippe CLERISSI, Roland MARQUET,  
Laurent NOUVION, Christophe SPILIOTIS-SAQUET  
et Christophe STEINER  
s'abstiennent).

La loi de Budget Rectificative est adoptée avec douze voix pour.

Monsieur le Ministre, vous souhaitez rajouter quelque chose ?

**M. le Ministre d'Etat.**- Je voulais simplement remercier Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux qui ont voté ce Budget Rectificatif 2011.



**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, je déclare que la séance est levée.

Je vous remercie, très bonne soirée à tous.

—  
**(La séance est levée à 20 heures 10 minutes).**  
—





---

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE  
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

---

*imprimé sur papier 100% recyclé*

